



2015/2347(INI)

8.6.2016

AMENDEMENTS

1 - 198

Projet de rapport
Tomasz Piotr Poręba
(PE578.757v01-00)

sur le renforcement du maillage et de l'accessibilité des infrastructures de transport en Europe centrale et orientale
(2015/2347(INI))

Amendement 1
Notis Marias

Proposition de résolution
Visa 4

Proposition de résolution

— vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment *son article 170*,

Amendement

— vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment *ses articles 170 et 106*,

Or. el

Amendement 2
Andor Deli

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu le "*processus de Berlin*", la *conférence des États des Balkans occidentaux de 2014*, le *sommet de Vienne de 2015* et la *conférence de Paris de 2016*,

Or. en

Amendement 3
Marie-Christine Arnautu

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que le maillage et l'accessibilité des infrastructures de transport ont une incidence considérable

Amendement

A. considérant que le maillage et l'accessibilité des infrastructures de transport ont une incidence considérable

sur la croissance économique, l'emploi et la cohésion territoriale *de l'Union* et de *ses* régions;

sur la croissance économique, l'emploi et la cohésion territoriale *des États membres* et de *leurs* régions;

Or. fr

Amendement 4
José Blanco López

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que le maillage et l'accessibilité des infrastructures de transport ont une incidence considérable sur la croissance économique, l'emploi et la cohésion territoriale de l'Union et de ses régions;

Amendement

A. considérant que le maillage et l'accessibilité des infrastructures de transport ont une incidence considérable sur la croissance *et la compétitivité* économique, l'emploi et la cohésion *sociale et* territoriale de l'Union et de ses régions;

Or. es

Amendement 5
Merja Kyllönen, Kateřina Konečná

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que les infrastructures de transport dans *les* régions centrale et orientale de l'Union sont restées sous-développées par rapport à celle d'autres régions européennes; que les citoyens s'attendent à ce que les États membres, avec le soutien de l'Union, travaillent ensemble à l'amélioration de ces infrastructures;

Amendement

B. considérant que les infrastructures de transport dans *certaines parties des* régions centrale et orientale de l'Union sont restées sous-développées par rapport à celle d'autres régions européennes; que les citoyens s'attendent à ce que les États membres, avec le soutien de l'Union, travaillent ensemble à l'amélioration de ces infrastructures;

Or. en

Amendement 6
Rolandas Paksas

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que les infrastructures de transport dans les régions centrale et orientale de l'Union sont restées sous-développées par rapport à celle d'autres régions européennes; que les citoyens s'attendent à ce que les États membres, avec le soutien de l'Union, travaillent ensemble à l'amélioration de ces infrastructures;

Amendement

B. considérant que les infrastructures de transport dans les régions centrale et orientale de l'Union sont restées sous-développées par rapport à celle d'autres régions européennes; que les citoyens s'attendent à ce que les États membres, avec le soutien de l'Union, travaillent ensemble à l'amélioration de ces infrastructures; ***considérant que les fonds ESI ont été la principale source d'investissements publics dans les transports en Europe centrale et orientale; considérant que le mécanisme pour l'interconnexion en Europe est un instrument de financement essentiel pour le développement des infrastructures de transport dans cette région dans le cadre des corridors du réseau central du RTE-T; considérant que le manque de capacités administratives des administrations nationales, régionales et locales peut se traduire par une faible absorption des fonds de l'Union;***

Or. en

Amendement 7
Rolandas Paksas

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que les connexions entre les différents modes de transport et entre les éléments du réseau de transport commun et fondamental sont inefficaces et que ce défaut n'est pas suffisamment

corrigé par une interaction entre les différents modes de transport, ce qui non seulement diminuerait les frais de transport pour les voyageurs et les marchandises et augmenterait la souplesse des services de transport, mais contribuerait également à diminuer l'effet négatif du système de transport sur l'environnement écologique et social;

Or. It

Amendement 8
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que les infrastructures de transport peu développées en Europe centrale et orientale cohabitent avec les réseaux du centre de l'Europe, qui figurent parmi les plus développés et denses du monde;

Or. es

Amendement 9
Pavel Telička, Martina Dlabajová, Jozo Radoš, Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que l'Europe centrale et orientale est une région essentielle du marché unique européen et présente un potentiel pour attirer les investissements et contribuer à la croissance économique de l'Union dans son ensemble;

Or. en

Amendement 10

Tomasz Piotr Poręba, Kosma Złotowski, Evžen Tošenovský

Proposition de résolution

Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que les fonds ESI ont été la principale source d'investissements publics dans les transports en Europe centrale et orientale et considérant que le mécanisme pour l'interconnexion en Europe est un instrument de financement essentiel pour le développement des infrastructures de transport dans cette région dans le cadre des corridors du réseau central du RTE-T;

Or. en

Amendement 11

Inés Ayala Sender

Proposition de résolution

Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B ter. considérant que certaines régions d'Europe centrale et orientale disposent d'un réseau ferroviaire important, dont les infrastructures doivent cependant être modernisées dans les meilleurs délais, avant qu'elles ne se détériorent davantage et cessent d'être opérationnelles;

Or. es

Amendement 12

Christine Revault D'Allonnes Bonnefoy, Karoline Graswander-Hainz, Maria Grapini, István Ujhelyi, Inés Ayala Sender, Hugues Bayet

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que l'accélération des travaux sur des projets tels que la Via Carpatia et Rail Baltica constituerait une forte incitation à améliorer le maillage et l'accessibilité des infrastructures de transport dans cette partie de l'Union;

Amendement

C. considérant que l'accélération des travaux sur des projets tels que la Via Carpatia et Rail Baltica constituerait une forte incitation à améliorer le maillage et l'accessibilité des infrastructures de transport dans cette partie de l'Union, ***même si, avant de créer de nouvelles infrastructures, l'Union devrait investir massivement dans la modernisation et l'achèvement des infrastructures de transport actuelles;***

Or. en

Amendement 13

Georgi Pirinski, Maria Grapini

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que l'accélération des travaux sur des projets tels que la Via Carpatia et Rail Baltica constituerait une forte incitation à améliorer le maillage et l'accessibilité des infrastructures de transport dans cette partie de l'Union;

Amendement

C. considérant que l'accélération des travaux sur ***le développement des corridors oriental-Méditerranée orientale et Baltique-Adriatique du réseau central ainsi que sur*** des projets tels que la Via Carpatia et Rail Baltica constituerait une forte incitation à améliorer le maillage et l'accessibilité des infrastructures de transport dans cette partie de l'Union;

Or. en

<Amend>**Amendement** <NumAm>**14**</NumAm>
<RepeatBlock-By><Members>**Ivan Jakovčić, Jozo Radoš**</Members>
</RepeatBlock-By>
<DocAmend>**Proposition de résolution**</DocAmend>
<Article>**Considérant C**</Article>

Proposition de résolution

C. considérant que l'accélération des travaux sur des projets tels que la Via Carpatia *et* Rail Baltica constituerait une forte incitation à améliorer le maillage et l'accessibilité des infrastructures de transport dans cette partie de l'Union;

Amendement

C. considérant que l'accélération des travaux sur des projets tels que la Via Carpatia, Rail Baltica *et le corridor mer Ionienne/Adriatique* constituerait une forte incitation à améliorer le maillage et l'accessibilité des infrastructures de transport dans cette partie de l'Union;

Or. <Original>{HR}hr</Original>

</Amend>

Amendement 15

Claudia Țapardel, Dan Nica, Maria Grapini

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que l'accélération des travaux sur des projets tels que la Via Carpatia *et* Rail Baltica constituerait une forte incitation à améliorer le maillage et l'accessibilité des infrastructures de transport dans cette partie de l'Union;

Amendement

C. considérant que l'accélération des travaux sur des projets tels que la Via Carpatia, Rail Baltica *et le TRACECA* constituerait une forte incitation à améliorer le maillage et l'accessibilité des infrastructures de transport dans cette partie de l'Union;

Or. en

Amendement 16

Tomasz Piotr Poręba, Kosma Złotowski, Evžen Tošenovský

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que des liaisons de transport transfrontalières bien développées sont essentielles à la compétitivité régionale et à l'expansion des PME dans les zones frontalières et, en ce qui concerne les transports publics en particulier, à

Amendement

D. considérant que des liaisons de transport transfrontalières bien développées sont essentielles à la compétitivité régionale et à l'expansion des PME dans les zones frontalières et, en ce qui concerne les transports publics en particulier, à

l'insertion sociale des populations vulnérables sur le plan économique;

l'insertion sociale des populations vulnérables sur le plan économique;
considérant que de bonnes liaisons de transport transfrontalières, en particulier des liaisons ferroviaires, font encore défaut dans de nombreux États membres d'Europe centrale et orientale;

Or. en

Amendement 17
Rolandas Paksas

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que des liaisons de transport transfrontalières bien développées sont essentielles à la compétitivité régionale et à l'expansion des PME dans les zones frontalières et, en ce qui concerne les transports publics en particulier, à l'insertion sociale des populations vulnérables sur le plan économique;

Amendement

D. considérant que des liaisons de transport transfrontalières bien développées sont essentielles à la compétitivité régionale et à l'expansion des PME dans les zones frontalières et, en ce qui concerne les transports publics en particulier, à l'insertion sociale des populations vulnérables sur le plan économique;
considérant que de bonnes liaisons de transport transfrontalières, en particulier des liaisons ferroviaires, font encore défaut dans de nombreux États membres d'Europe centrale et orientale;

Or. en

Amendement 18
Remo Sernagiotto, Raffaele Fitto, Massimiliano Salini, Salvatore Domenico Pogliese

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

D bis. considérant que certaines zones géographiques européennes de la région alpine présentent des problèmes socio-

Amendement

économiques critiques dus à leur position marginale par rapport au corridor scandinave-méditerranéen, le long de l'autoroute du Brenner;

Or. it

Amendement 19

Pavel Telička, Martina Dlabajová, Jozo Radoš, Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution

Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que les États membres d'Europe centrale et orientale, à l'instar de ceux d'autres régions de l'Union, n'ont pas toujours maximisé leur utilisation des fonds de l'Union, et ce pour diverses raisons, dont un manque de préparation et d'efficacité;

Or. en

Amendement 20

Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution

Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant qu'il convient d'axer davantage tous les modes de transport sans exception sur l'amélioration de la compétitivité, l'intermodalité et la transition écologique afin de faciliter le développement du marché unique;

Or. en

Amendement 21
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E b. considérant que favoriser le rapprochement entre les pays tiers voisins et les pays de l'Europe centrale et orientale de l'Union, notamment en ce qui concerne le transport et les infrastructures ferroviaires, permettra d'améliorer le maillage ferroviaire entre l'Union européenne et l'Asie;

Or. pl

Amendement 22
Rolandas Paksas

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

Amendement

1. insiste sur la nécessité d'améliorer le maillage et l'accessibilité des infrastructures de transport en provenance, à destination ou à l'intérieur des régions centrale et orientale de l'Union, en prenant en considération les besoins de l'économie et les principes du développement durable; rappelle les objectifs du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) qui consistent à établir les liaisons manquantes, supprimer les goulets d'étranglement et assurer des connexions sans rupture pour les transports régionaux et à longue distance, notamment dans les régions transfrontalières, pour le trafic de voyageurs et le fret;

1. insiste sur la nécessité d'améliorer le maillage et l'accessibilité des infrastructures de transport en provenance, à destination ou à l'intérieur des régions centrale et orientale de l'Union, en prenant en considération les besoins de l'économie et les principes du développement durable; rappelle les objectifs du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) qui consistent à établir les liaisons manquantes, supprimer les goulets d'étranglement et assurer des connexions sans rupture pour les transports régionaux et à longue distance, notamment dans les régions transfrontalières, pour le trafic de voyageurs et le fret; ***estime que l'utilisation des fonds de l'Union doit refléter les besoins d'investissement réels pour l'achèvement du réseau central du***

Amendement 23

Elżbieta Katarzyna Lukacijewska

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. insiste sur la nécessité d'améliorer le maillage et l'accessibilité des infrastructures de transport en provenance, à destination ou à l'intérieur des régions centrale et orientale de l'Union, en prenant en considération les besoins de l'économie et les principes du développement durable; rappelle les objectifs du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) qui consistent à établir les liaisons manquantes, supprimer les goulets d'étranglement et assurer des connexions sans rupture pour les transports régionaux et à longue distance, notamment dans les régions transfrontalières, pour le trafic de voyageurs et le fret;

Amendement

1. insiste sur la nécessité d'améliorer le maillage et l'accessibilité des infrastructures de transport en provenance, à destination ou à l'intérieur des régions centrale et orientale de l'Union, en prenant en considération les besoins de l'économie et les principes du développement durable; rappelle les objectifs du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) qui consistent à établir les liaisons manquantes, supprimer les goulets d'étranglement et assurer des connexions sans rupture pour les transports régionaux et à longue distance, notamment dans les régions transfrontalières, pour le trafic de voyageurs et le fret; ***estime que l'utilisation des fonds de l'Union doit refléter les besoins d'investissement réels;***

Amendement 24

Isabella De Monte

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. insiste sur la nécessité d'améliorer le maillage et l'accessibilité des infrastructures de transport en provenance, à destination ou à l'intérieur des régions

Amendement

1. insiste sur la nécessité d'améliorer le maillage et l'accessibilité des infrastructures de transport en provenance, à destination ou à l'intérieur des régions

centrale et orientale de l'Union, en prenant en considération les besoins de l'économie *et* les principes du développement durable; rappelle les objectifs du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) qui consistent à établir les liaisons manquantes, supprimer les goulets d'étranglement et assurer des connexions sans rupture pour les transports régionaux et à longue distance, notamment dans les régions transfrontalières, pour le trafic de voyageurs et le fret;

centrale et orientale de l'Union, en prenant en considération les besoins de l'économie, les principes du développement durable *et le tourisme*; rappelle les objectifs du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) qui consistent à établir les liaisons manquantes, supprimer les goulets d'étranglement et assurer des connexions sans rupture pour les transports régionaux et à longue distance, notamment dans les régions transfrontalières, pour le trafic de voyageurs et le fret;

Or. it

Amendement 25

Maria Grapini, José Blanco López, Hugues Bayet, István Ujhelyi, Isabella De Monte, Christine Revault D'Allonnes Bonnefoy, Karoline Graswander-Hainz

Proposition de résolution

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. insiste sur la nécessité d'améliorer le maillage et l'accessibilité des infrastructures de transport pour développer l'industrie du tourisme dans l'Union;

Or. en

Amendement 26

Remo Sernagiotto, Raffaele Fitto, Massimiliano Salini, Salvatore Domenico Pogliese

Proposition de résolution

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. souligne la nécessité de promouvoir en priorité, afin de rééquilibrer la concurrence dans le secteur européen des transports, la réalisation d'un nouveau corridor européen reliant directement la

plateforme portuaire de Venise au nord-est de l'Europe, en renforçant le RTE-T actuel;

Or. it

Amendement 27

Pavel Telička, Martina Dlabajová, Jozo Radoš, Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne l'importance de la planification coordonnée de projet par les États membres *à partir de* plans directeurs nationaux, *d'une* évaluation réaliste des besoins dans le domaine des transports, *d'une* analyse coûts-avantages et *d'une* consultation des parties prenantes;

Amendement

2. souligne l'importance de la planification coordonnée de projet par les États membres *en tenant compte, autant que possible, des éventuels* plans directeurs nationaux, *tout en procédant à une* évaluation réaliste des besoins dans le domaine des transports, *à une* analyse coûts-avantages et *à une* consultation des parties prenantes;

Or. en

Amendement 28

Olga Sehnalová

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne l'importance de la planification coordonnée de projet *par les États membres* à partir de plans *directeurs* nationaux, d'une évaluation réaliste des besoins dans le domaine des transports, d'une analyse coûts-avantages et d'une consultation des parties prenantes;

Amendement

2. souligne l'importance de la planification coordonnée de projet *entre les États membres* à partir de plans nationaux *de transports*, d'une évaluation réaliste des besoins dans le domaine des transports, d'une analyse coûts-avantages et d'une consultation des parties prenantes;

Or. cs

Amendement 29
Davor Škrlec

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne l'importance de la planification coordonnée de projet par les États membres à partir de plans directeurs nationaux, d'une évaluation réaliste des besoins dans le domaine des transports, d'une analyse coûts-avantages et d'une consultation des parties prenantes;

Amendement

2. souligne l'importance de la planification coordonnée de projet par les États membres à partir de plans directeurs nationaux, d'une évaluation réaliste des besoins dans le domaine des transports ***et des services publics, de l'alignement sur le livre blanc de l'Union sur les transports, de l'application de la législation environnementale de l'Union et de l'accord COP 21***, d'une analyse coûts-avantages, ***d'une réduction des coûts externes, d'une garantie de la transparence*** et d'une consultation des parties prenantes ***ainsi que des ONG***;

Or. en

Amendement 30
Rolandas Paksas

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne l'importance de la planification coordonnée de projet par les États membres à partir de plans directeurs nationaux, d'une évaluation réaliste des besoins dans le domaine des transports, d'une analyse coûts-avantages et d'une consultation des parties prenantes;

Amendement

2. souligne l'importance de la planification coordonnée de projet par les États membres à partir de plans directeurs nationaux, d'une évaluation réaliste des besoins dans le domaine des transports, d'une analyse coûts-avantages et d'une consultation des parties prenantes; ***souligne qu'il convient de faire appel au renforcement des capacités et à l'assistance technique afin de faciliter l'émergence de bons projets et de soutenir les administrations publiques dans la gestion des fonds de l'Union***;

Amendement 31
Georgi Pirinski, Maria Grapini

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne l'importance de la planification coordonnée de projet par les États membres à partir de plans directeurs nationaux, d'une évaluation réaliste des besoins dans le domaine des transports, d'une analyse coûts-avantages et d'une consultation des parties prenantes;

Amendement

2. souligne l'importance de la planification coordonnée de projet par les États membres à partir de plans directeurs nationaux, **de la coordination avec les pays candidats**, d'une évaluation réaliste des besoins dans le domaine des transports, d'une analyse coûts-avantages et d'une consultation des parties prenantes;

Amendement 32
Merja Kyllönen, Kateřina Konečná

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne l'importance de la planification coordonnée de projet par les États membres à partir de plans directeurs nationaux, d'une évaluation réaliste des besoins dans le domaine des transports, d'une analyse coûts-avantages et d'une consultation des parties prenantes;

Amendement

2. souligne l'importance de la planification coordonnée de projet par les États membres à partir de plans directeurs nationaux, d'une évaluation réaliste **et viable à l'avenir** des besoins dans le domaine des transports, d'une analyse coûts-avantages et d'une consultation des parties prenantes;

Amendement 33
Davor Škrlec

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. salue le fait que la condition ex ante relative à l'élaboration de plans directeurs dans le domaine des transports a aidé les États membres à définir les priorités de leurs investissements dans ce domaine; estime que les services compétents de la Commission doivent évaluer et suivre ces plans directeurs afin de garantir qu'ils sont conformes aux objectifs et priorités de l'Union et ne se limitent pas à remplir la condition ex ante;

Or. en

Amendement 34
Davor Škrlec

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 ter. est préoccupé par le fait que les plans directeurs dans le domaine des transports de certains États membres d'Europe centrale et orientale ne sont pas parfaitement alignés sur le livre blanc de l'Union sur les transports, en particulier en ce qui concerne la contribution à l'objectif d'une réduction de 60 % des émissions d'ici à 2015 qui a été fixé pour les gaz à effet de serre (GES); prie instamment la Commission, lors de l'approbation, et les États membres, lors de la planification des infrastructures de transport, de garantir pleinement que les émissions induites de GES sont comptabilisées et intégrées dans une stratégie globale dans le domaine des transports afin d'assurer la viabilité des transports et de la mobilité ainsi que la

Amendement 35
Marie-Christine Arnautu

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. *estime que les stratégies macrorégionales de l'Union, comme celles qui ont déjà été déployées pour les régions de la Baltique, du Danube et de l'Adriatique et de la mer Ionienne, ou comme une éventuelle future stratégie pour la région des Carpates, constituent un cadre de gouvernance novateur pour relever les défis de la politique des transports que les États membres ne peuvent pas surmonter seuls;*

Amendement

supprimé

Amendement 36
Marie-Christine Arnautu

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. estime que les stratégies macrorégionales de l'Union, comme celles qui ont déjà été déployées pour les régions de la Baltique, du Danube et de l'Adriatique et de la mer Ionienne, ou comme une éventuelle future stratégie pour la région des Carpates, constituent un cadre de gouvernance *novateur* pour relever les défis de la politique des transports que les États membres ne peuvent pas surmonter seuls;

Amendement

3. estime que les stratégies macrorégionales de l'Union, comme celles qui ont déjà été déployées pour les régions de la Baltique, du Danube et de l'Adriatique et de la mer Ionienne, ou comme une éventuelle future stratégie pour la région des Carpates, constituent un cadre de gouvernance *flou et inapproprié* pour relever les défis de la politique des transports que les États membres ne peuvent pas surmonter seuls;

Amendement 37**Notis Marias****Proposition de résolution****Paragraphe 3***Proposition de résolution*

3. estime que les stratégies macrorégionales de l'Union, comme celles qui ont déjà été déployées pour les régions de la Baltique, du Danube et de l'Adriatique et de la mer Ionienne, ou comme une éventuelle future stratégie pour la région des Carpates, constituent un cadre de gouvernance novateur pour relever les défis de la politique des transports ***que les États membres ne peuvent pas surmonter seuls***;

Amendement

3. estime que les stratégies macrorégionales de l'Union, comme celles qui ont déjà été déployées pour les régions de la Baltique, du Danube et de l'Adriatique et de la mer Ionienne, ou comme une éventuelle future stratégie pour la région des Carpates, constituent un cadre de gouvernance novateur pour relever les défis de la politique des transports;

Or. el

Amendement 38

Maria Grapini, Hugues Bayet, José Blanco López, István Ujhelyi, Isabella De Monte, Karoline Graswander-Hainz

Proposition de résolution**Paragraphe 3***Proposition de résolution*

3. estime que les stratégies macrorégionales de l'Union, comme celles qui ont déjà été déployées pour les régions de la Baltique, du Danube et de l'Adriatique et de la mer Ionienne, ou comme une éventuelle future stratégie pour la région des Carpates, constituent un cadre de gouvernance novateur pour relever les défis de la politique des transports que les États membres ne peuvent pas surmonter seuls;

Amendement

3. estime que les stratégies macrorégionales de l'Union, comme celles qui ont déjà été déployées pour les régions de la Baltique, du Danube et de l'Adriatique et de la mer Ionienne, ou comme une éventuelle future stratégie pour la région des Carpates, constituent un cadre de gouvernance novateur pour relever les défis de la politique des transports que les États membres ne peuvent pas surmonter seuls, ***de manière à garantir de meilleures conditions de transport et une protection***

appropriée des consommateurs;

Or. en

Amendement 39
Georgi Pirinski, Maria Grapini

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. estime que les stratégies macrorégionales de l'Union, comme celles qui ont déjà été déployées pour les régions de la Baltique, du Danube et de l'Adriatique et de la mer Ionienne, ou comme une éventuelle future stratégie pour la région des Carpates, constituent un cadre de gouvernance novateur pour relever les défis de la politique des transports que les États membres ne peuvent pas surmonter seuls;

Amendement

3. estime que les stratégies macrorégionales de l'Union, comme celles qui ont déjà été déployées pour les régions de la Baltique, du Danube et de l'Adriatique et de la mer Ionienne, ou comme une éventuelle future stratégie pour la région des Carpates *et la région de la mer Noire*, constituent un cadre de gouvernance novateur pour relever les défis de la politique des transports que les États membres ne peuvent pas surmonter seuls;

Or. en

Amendement 40
Pavel Telička, Martina Dlabajová, Jozo Radoš, Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. se félicite de l'achèvement du plan de travail relatif au corridor principal du RTE-T pour 2015; souligne que la mise en place du réseau central devrait aussi encourager le développement du réseau global, notamment en ce qui concerne les connexions qui présentent un intérêt transfrontalier et *consolident les* corridors;

Amendement

4. se félicite de l'achèvement du plan de travail relatif au corridor principal du RTE-T pour 2015; souligne que la mise en place du réseau central devrait aussi encourager le développement du réseau global, notamment en ce qui concerne les connexions qui présentent un intérêt transfrontalier et *ont des retombées sur la consolidation des* corridors;

Or. en

Amendement 41
Marie-Christine Arnautu

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. *se félicite* de l'achèvement du plan de travail relatif au corridor principal du RTE-T pour 2015; souligne que la mise en place du réseau central devrait aussi encourager le développement du réseau global, notamment en ce qui concerne les connexions qui présentent un intérêt transfrontalier et consolident les corridors;

Amendement

4. ***prend acte*** de l'achèvement du plan de travail relatif au corridor principal du RTE-T pour 2015; souligne que la mise en place du réseau central devrait aussi encourager le développement du réseau global, notamment en ce qui concerne les connexions qui présentent un intérêt transfrontalier et consolident les corridors;

Or. fr

Amendement 42
Andor Deli

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. se félicite de l'achèvement du plan de travail relatif au corridor principal du RTE-T pour 2015; souligne que la mise en place du réseau central devrait aussi encourager le développement du réseau global, notamment en ce qui concerne les connexions qui présentent un intérêt transfrontalier et consolident les corridors;

Amendement

4. se félicite de l'achèvement du plan de travail relatif au corridor principal du RTE-T pour 2015 ***et de l'adoption de nouvelles cartes visant à étendre le RTE-T aux pays des Balkans occidentaux;*** souligne que la mise en place du réseau central devrait aussi encourager le développement ***dans les meilleurs délais*** du réseau global, notamment en ce qui concerne les connexions qui présentent un intérêt transfrontalier et consolident les corridors;

Or. en

Amendement 43
Rolandas Paksas

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. se félicite de l'achèvement du plan de travail relatif au corridor principal du RTE-T pour 2015; souligne que la mise en place du réseau central devrait aussi encourager le développement du réseau global, notamment en ce qui concerne les connexions qui présentent un intérêt transfrontalier et consolident les corridors;

Amendement

4. se félicite de l'achèvement du plan de travail relatif au corridor principal du RTE-T pour 2015; souligne que la mise en place du réseau central devrait aussi encourager le développement du réseau global, notamment en ce qui concerne les connexions qui présentent un intérêt transfrontalier et consolident les corridors; ***souligne l'importance des nœuds urbains et leur rôle dans l'amélioration des flux de transport, à la fois pour le transport de voyageurs et le fret;***

Or. en

Amendement 44
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. se félicite de l'achèvement du plan de travail relatif au corridor principal du RTE-T pour 2015; souligne que la mise en place du réseau central devrait aussi encourager le développement du réseau global, notamment en ce qui concerne les connexions qui présentent un intérêt transfrontalier et consolident les corridors;

Amendement

4. se félicite de l'achèvement du plan de travail relatif au corridor principal du RTE-T pour 2015; souligne que la mise en place du réseau central devrait aussi encourager le développement du réseau global, notamment en ce qui concerne les connexions qui présentent un intérêt transfrontalier et consolident les corridors; ***souligne l'importance des nœuds urbains et leur rôle dans l'amélioration des flux de transport, à la fois pour le transport de voyageurs et le fret;***

Or. en

Amendement 45

Claudia Tapardel, Dan Nica, Maria Grapini, Isabella De Monte, Olga Sehnalová

Proposition de résolution

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. souligne que les écarts en matière de développement et de qualité des infrastructures entre l'Europe centrale et orientale et le reste de l'Europe ne peuvent être atténués qu'au moyen d'une stratégie claire, concrète et intégrée au niveau de l'Union;

Or. en

Amendement 46

Maria Grapini, Hugues Bayet, José Blanco López, István Ujhelyi, Christine Revault D'Allonnes Bonnefoy

Proposition de résolution

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. insiste sur l'importance du FEIS pour le développement de projets d'infrastructures de transport de tous types; souligne que la majorité des projets d'infrastructures financés par le FEIS se situent en Europe occidentale;

Or. en

Amendement 47

Merja Kyllönen, Kateřina Konečná

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

Amendement

5. estime que le développement de

5. estime que le développement de

plateformes de transit est essentiel pour relier les transports de longue distance, régionaux et urbains, et promouvoir ainsi l'intermodalité et l'essor des entreprises régionales;

plateformes de transit est essentiel pour relier les transports de longue distance, régionaux et urbains, et promouvoir ainsi l'intermodalité et l'essor des entreprises régionales, *tout en rappelant les vastes possibilités offertes par la numérisation pour améliorer la performance de la chaîne logistique dans son ensemble, notamment en permettant que les données soient accessibles à toutes les parties prenantes (partage de données) pour le développement de nouveaux services et de nouvelles pratiques;*

Or. en

Amendement 48
José Blanco López

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. estime que le développement de plateformes de transit est essentiel pour relier les transports de longue distance, régionaux et urbains, et promouvoir ainsi l'intermodalité et l'essor des entreprises régionales;

Amendement

5. estime que le développement de plateformes de transit est essentiel pour relier les transports de longue distance, régionaux et urbains, et promouvoir ainsi *l'efficacité*, l'intermodalité et l'essor des entreprises régionales;

Or. es

Amendement 49
Davor Škrlec

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

5 bis. souligne que le réseau cyclable EuroVelo, et en particulier la route n° 13 (piste du Rideau de fer), peut, une fois associé à des liaisons ferroviaires, offrir d'intéressantes possibilités aux PME du

Amendement

*secteur du tourisme dans la macrorégion
d'Europe centrale et orientale et qu'il
convient dès lors de le promouvoir;*

Or. en

Amendement 50

Pavel Telička, Martina Dlabajová, Jozo Radoš

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. relève que des investissements considérables sont nécessaires pour harmoniser le développement économique des États membres dans les régions occidentale, centrale et orientale de l'Union; souligne que la coordination requise au niveau européen doit tenir compte de tous les enjeux spécifiques aux États membres *ainsi que des différences entre leurs économies, leurs systèmes de sécurité sociale et leurs traditions;*

Amendement

6. relève que des investissements considérables sont nécessaires pour harmoniser le développement économique des États membres dans les régions occidentale, centrale et orientale de l'Union; souligne que la coordination requise au niveau européen doit tenir compte de tous les enjeux spécifiques aux États membres;

Or. en

Amendement 51

Davor Škrlec

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. relève que des investissements considérables sont nécessaires pour harmoniser le développement économique des États membres dans les régions occidentale, centrale et orientale de l'Union; souligne que la coordination requise au niveau européen doit tenir compte de tous les enjeux spécifiques aux États membres ainsi que des différences

Amendement

6. relève que des investissements considérables sont nécessaires pour harmoniser le développement économique des États membres dans les régions occidentale, centrale et orientale de l'Union; souligne que la coordination requise au niveau européen doit tenir compte de tous les enjeux spécifiques aux États membres ainsi que des différences

entre leurs économies, *leurs systèmes de sécurité sociale et leurs traditions*;

entre leurs économies *et de leur évolution démographique*; *souligne le potentiel de création d'emplois verts qui résulterait d'un meilleur secteur ferroviaire, en particulier si des technologies propres sont appliquées*;

Or. en

Amendement 52

Claudia Tapardel, Dan Nica, Maria Grapini, Isabella De Monte

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. relève que des investissements considérables sont nécessaires pour harmoniser le développement économique des États membres dans les régions occidentale, centrale et orientale de l'Union; souligne que la coordination requise au niveau européen doit tenir compte de tous les enjeux spécifiques aux États membres ainsi que des différences entre leurs économies, leurs systèmes de sécurité sociale et leurs traditions;

Amendement

6. relève que des investissements considérables sont nécessaires pour harmoniser le développement économique des États membres dans les régions occidentale, centrale et orientale de l'Union; souligne *la nécessité d'améliorer la coordination entre les autorités européennes et nationales, en particulier en ce qui concerne la réalisation de la partie centrale du RTE-T*; rappelle *toutefois* que la coordination requise au niveau européen doit tenir compte de tous les enjeux spécifiques aux États membres ainsi que des différences entre leurs économies, leurs systèmes de sécurité sociale et leurs traditions;

Or. en

Amendement 53

Maria Grapini, Hugues Bayet, José Blanco López, Isabella De Monte, Christine Revault D'Allonnes Bonnefoy, Karoline Graswander-Hainz

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. relève que des investissements considérables sont nécessaires pour harmoniser le développement économique des États membres dans les régions occidentale, centrale et orientale de l'Union; souligne que la coordination requise au niveau européen doit tenir compte de tous les enjeux spécifiques aux États membres ainsi que des différences entre leurs économies, leurs systèmes de sécurité sociale *et* leurs traditions;

Amendement

6. relève que des investissements considérables sont nécessaires pour harmoniser le développement économique des États membres dans les régions occidentale, centrale et orientale de l'Union; souligne que la coordination requise au niveau européen doit tenir compte de tous les enjeux spécifiques aux États membres ainsi que des différences entre leurs économies, leurs systèmes de sécurité sociale, leurs traditions *et la qualité de leurs infrastructures*;

Or. en

Amendement 54
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

6 bis. déplore l'introduction, par certains pays, d'obstacles arbitraires qui entravent la libre circulation des marchandises, ce qui sape les investissements et l'amélioration des infrastructures; juge qu'une harmonisation est indispensable, ainsi que la réduction des écarts socio-économiques entre l'Europe centrale et orientale et les autres régions, afin d'exploiter au mieux un réseau de transport interconnecté;

Or. es

Amendement 55
Christine Revault D'Allonnes Bonnefoy, Karoline Graswander-Hainz, Maria Grapini, István Ujhelyi, Miltiadis Kyrkos, Hugues Bayet

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. invite les États membres et la Commission à garantir, lors de l'exécution de projets d'infrastructures de transport dans les régions centrale et orientale de l'Union, des synergies entre les financements au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, des Fonds structurels et d'investissement européens ainsi que d'instruments de la Banque européenne d'investissement et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement; **rappelle qu'il est nécessaire d'utiliser les** ressources du Fonds européen pour les investissements stratégiques **en temps utile afin de faire avancer ces projets à court terme;**

Amendement

7. invite les États membres et la Commission à garantir, lors de l'exécution de projets d'infrastructures de transport dans les régions centrale et orientale de l'Union, des synergies entre les financements au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, des Fonds structurels et d'investissement européens ainsi que d'instruments de la Banque européenne d'investissement et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement; **déplore le faible niveau d'utilisation des** ressources du Fonds européen pour les investissements stratégiques **dans les pays de la cohésion;**

Or. en

Amendement 56

Pavel Telička, Martina Dlabajová, Jozo Radoš

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. invite les États membres et la Commission à garantir, lors de l'exécution de projets d'infrastructures de transport dans les régions centrale et orientale de l'Union, des synergies entre les financements au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, des Fonds structurels et d'investissement européens ainsi que d'instruments de la Banque européenne d'investissement et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement; rappelle qu'il est **nécessaire** d'utiliser les ressources du Fonds européen pour les investissements stratégiques en temps utile afin de faire

Amendement

7. invite les États membres et la Commission à garantir, lors de l'exécution de projets d'infrastructures de transport dans les régions centrale et orientale de l'Union, des synergies **et une complémentarité mutuelle** entre les financements au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, des Fonds structurels et d'investissement européens ainsi que d'instruments de la Banque européenne d'investissement et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, **afin d'améliorer considérablement l'utilisation de ces financements et leur diversification;**

avancer *ces* projets à court terme;

rappelle qu'il *importe* d'utiliser les ressources du Fonds européen pour les investissements stratégiques en temps utile afin de faire avancer *des* projets *fondés sur le marché qui soient commercialement viables*;

Or. en

Amendement 57 **Andor Deli**

Proposition de résolution **Paragraphe 7**

Proposition de résolution

7. invite les États membres et la Commission à garantir, lors de l'exécution de projets d'infrastructures de transport dans les régions centrale et orientale de l'Union, des synergies entre les financements au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, des Fonds structurels et d'investissement européens ainsi que d'instruments de la Banque européenne d'investissement et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement; rappelle qu'il est nécessaire d'utiliser les ressources du Fonds européen pour les investissements stratégiques en temps utile afin de faire avancer ces projets à court terme;

Amendement

7. invite les États membres et la Commission à garantir, lors de l'exécution de projets d'infrastructures de transport dans les régions centrale et orientale de l'Union, des synergies entre les financements au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, des Fonds structurels et d'investissement européens ainsi que d'instruments de la Banque européenne d'investissement et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement; ***souligne la nécessité de l'échange et de la diffusion d'expériences et de connaissances pour la préparation et l'utilisation des projets en cas de financement au titre de différents instruments ("financement mixte")***; rappelle qu'il est nécessaire d'utiliser les ressources du Fonds européen pour les investissements stratégiques en temps utile afin de faire avancer ces projets à court terme; ***prie instamment la Commission européenne, la Banque européenne d'investissement et la Plateforme européenne de conseil en investissement d'intensifier leur collaboration avec les promoteurs de projets en Europe centrale et orientale afin de garantir l'utilisation du FEIS pour des projets d'infrastructures concernant des modes***

de transport durables;

Or. en

Amendement 58
Rolandas Paksas

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. invite les États membres et la Commission à garantir, lors de l'exécution de projets d'infrastructures de transport dans les régions centrale et orientale de l'Union, des synergies entre les financements au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, des Fonds structurels et d'investissement européens ainsi que d'instruments de la Banque européenne d'investissement et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement; rappelle qu'il est nécessaire d'utiliser les ressources du Fonds européen pour les investissements stratégiques en temps utile afin de faire avancer ces projets à court terme;

Amendement

7. invite les États membres et la Commission à garantir, lors de l'exécution de projets d'infrastructures de transport dans les régions centrale et orientale de l'Union, des synergies entre les financements au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, des Fonds structurels et d'investissement européens ainsi que d'instruments de la Banque européenne d'investissement et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement; rappelle qu'il est nécessaire d'utiliser les ressources du Fonds européen pour les investissements stratégiques en temps utile afin de faire avancer ces projets à court terme; ***prie instamment la Commission européenne, la Banque européenne d'investissement et la Plateforme européenne de conseil en investissement d'intensifier leur collaboration avec les promoteurs de projets en Europe centrale et orientale afin de garantir l'utilisation du FEIS pour des projets d'infrastructures de transport;***

Or. en

Amendement 59
Marie-Christine Arnautu

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. invite les États membres et la Commission à garantir, lors de l'exécution de projets d'infrastructures de transport dans les régions centrale et orientale de l'Union, des synergies entre les financements au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, des Fonds structurels et d'investissement européens ainsi que d'instruments de la Banque européenne d'investissement et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement; rappelle qu'il est nécessaire d'utiliser les ressources du Fonds européen pour les investissements stratégiques en temps utile afin de faire avancer ces projets à court terme;

Amendement

7. invite les États membres et la Commission à garantir, lors de l'exécution de projets d'infrastructures de transport dans les régions centrale et orientale de l'Union, des synergies entre les financements au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, des Fonds structurels et d'investissement européens ainsi que d'instruments de la Banque européenne d'investissement et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement; rappelle qu'il est nécessaire d'utiliser les ressources du Fonds européen pour les investissements stratégiques en temps utile afin de faire avancer ces projets à court terme; ***demande à cet effet qu'une étude indépendante soit conduite pour évaluer les incidences et l'efficacité réelle des outils de financement de l'Union sur le développement et la modernisation des infrastructures de transport dans les régions susmentionnées;***

Or. fr

Amendement 60
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. invite les États membres et la Commission à garantir, lors de l'exécution de projets d'infrastructures de transport dans les régions centrale et orientale de l'Union, des synergies entre les financements au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, des Fonds structurels et d'investissement européens ainsi que d'instruments de la Banque européenne d'investissement et de la

Amendement

7. invite les États membres et la Commission à garantir, lors de l'exécution de projets d'infrastructures de transport dans les régions centrale et orientale de l'Union, des synergies entre les financements au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, des Fonds structurels et d'investissement européens ainsi que d'instruments de la Banque européenne d'investissement et de la

Banque européenne pour la reconstruction et le développement; rappelle qu'il est nécessaire d'utiliser les ressources du Fonds européen pour les investissements stratégiques en temps utile afin de faire avancer ces projets à court terme;

Banque européenne pour la reconstruction et le développement; rappelle qu'il est nécessaire d'utiliser les ressources du Fonds européen pour les investissements stratégiques en temps utile afin de faire avancer ces projets à court terme; ***prie instamment la Commission européenne d'aider ces États à présenter des projets plus nombreux et de meilleure qualité afin d'accroître le nombre de projets bénéficiant du FEIS;***

Or. es

Amendement 61
Georgi Pirinski, Maria Grapini

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. invite les États membres et la Commission à garantir, lors de l'exécution de projets d'infrastructures de transport dans les régions centrale et orientale de l'Union, des synergies entre les financements au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, des Fonds structurels et d'investissement européens ainsi que d'instruments de la Banque européenne d'investissement et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement; rappelle qu'il est nécessaire d'utiliser les ressources du Fonds européen pour les investissements stratégiques en temps utile afin de faire avancer ces projets à court terme;

Amendement

7. invite les États membres et la Commission à garantir, lors de l'exécution de projets d'infrastructures de transport dans les régions centrale et orientale de l'Union, des synergies entre les financements au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, des Fonds structurels et d'investissement européens, ***de l'instrument d'aide de préadhésion*** ainsi que d'instruments de la Banque européenne d'investissement et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement; rappelle qu'il est nécessaire d'utiliser les ressources du Fonds européen pour les investissements stratégiques en temps utile afin de faire avancer ces projets à court terme;

Or. en

Amendement 62
Tomasz Piotr Poręba, Kosma Złotowski

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. souligne les opportunités offertes par les projets hybrides de partenariat public-privé en ayant recours, pour financer les investissements dans les infrastructures, à la fois aux dotations de l'Union européenne (jusqu'à 85 % du montant des coûts éligibles), aux fonds publics qui constituent l'investissement propre requis de la part du bénéficiaire et aux financements provenant d'entreprises privées; souligne également que la participation des fonds européens et des crédits budgétaires est un facteur qui augmente la crédibilité d'un investissement, c'est-à-dire qui réduit le risque pour le secteur privé; le secteur privé bénéficie ainsi tout à la fois de contrats sûrs, sur le long terme, permettant de ne pas être soumis aux aléas économiques, politiques et budgétaires des États;

Or. pl

Amendement 63

Christine Revault D'Allonnes Bonnefoy, Karoline Graswander-Hainz, Maria Grapini, Inés Ayala Sender, Hugues Bayet

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. estime que la prise de positions stratégiques par des pays tiers qui investissent dans le secteur des infrastructures de transport en Europe centrale et orientale est un phénomène croissant et préoccupant, en particulier parce que les autorités locales n'utilisent pas toujours pleinement les ressources européennes disponibles;

Amendement 64

Claudia Țapardel, Dan Nica, Ismail Ertug, Maria Grapini, Olga Sehnalová

Proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. demande à la Commission européenne d'apporter aux États membres d'Europe centrale et orientale une assistance technique, étant donné que certains de ces pays ont peu d'expérience dans l'utilisation des instruments financiers et dans la participation du secteur privé aux grands projets;

Or. en

Amendement 65

Davor Škrlec

Proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. est préoccupé par les estimations actuelles concernant les accords de partenariat et les programmes opérationnels des États membres d'Europe centrale et orientale, dont il ressort que 50 % des fonds ESI seront investis dans des infrastructures routières, ce qui ne contribue pas à la réduction des émissions de GES;

Or. en

**Amendement
Andor Deli**

66

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. *demande à la Commission, dans le cadre du FEIS, d'inciter les investisseurs à soutenir des plateformes de projets axées sur les projets d'infrastructures de transport en Europe centrale et orientale;*

Or. en

Amendement 67
Claudia Țapardel, Dan Nica, Maria Grapini, Isabella De Monte

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 ter. *demande à la Commission européenne et aux États membres de promouvoir l'utilisation et les avantages du programme du FEIS;*

Or. en

Amendement 68
Davor Škrlec

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 ter. *demande à la Commission d'apporter une assistance technique et une aide administrative intensive aux administrations nationales, régionales et locales afin de renforcer leurs capacités et de leur permettre d'absorber de manière plus durable et en plus grande quantité les différents fonds de l'Union; demande par ailleurs à la Commission, en coopération avec les administrations nationales,*

régionales et locales, de présenter une vue d'ensemble régulière des projets de transport, avec les montants correspondants, cofinancés par les différents fonds de l'Union;

Or. en

Amendement 69

Tomasz Piotr Poręba, Kosma Złotowski

Proposition de résolution

Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 ter. encourage les États membres à recourir aux partenariats public-privé, qui représentent une forme extrêmement avantageuse d'investissement dans les infrastructures, notamment pour la réalisation d'infrastructures complexes, requérant d'importants investissements financiers et, d'une part, générant un faible retour sur investissement tout en étant, d'autre part, guidées par la volonté d'assurer la prestation de services publics de grande qualité;

Or. pl

Amendement 70

Tomasz Piotr Poręba, Kosma Złotowski, Evžen Tošenovský

Proposition de résolution

Paragraphe 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 quater. souligne l'importance des fonds de la politique de cohésion pour le développement des infrastructures de transport dans les pays d'Europe centrale et orientale, dont la qualité est encore très

éloignée de celle des réseaux de transport des pays d'Europe de l'Ouest; en conséquence, invite à garantir les moyens et le financement nécessaires par le biais des cadres financiers pluriannuels à venir;

Or. pl

Amendement 71

Pavel Telička, Martina Dlabajová, Jozo Radoš, Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne *qu'à la suite des mesures en faveur des corridors d'infrastructures de transport entre l'est et l'ouest, il convient d'encourager le développement de corridors de transport* sur l'axe nord-sud au sein du réseau européen RTE-T, ce qui peut contribuer au développement économique des pays participants par la création de nouvelles possibilités d'emploi dans les PME, d'échanges commerciaux ainsi que dans le domaine de la science, de la recherche et des technologies;

Amendement

8. souligne *qu'il convient d'accorder une attention égale aux* corridors de transport entre l'est et l'ouest *et* sur l'axe nord-sud au sein du réseau européen RTE-T, ce qui peut contribuer au développement économique des pays participants par la création de nouvelles possibilités d'emploi dans les PME *et les jeunes entreprises*, d'échanges commerciaux ainsi que dans le domaine de la science, de la recherche et des technologies;

Or. en

Amendement 72

Maria Grapini, Hugues Bayet, José Blanco López, István Ujhelyi, Karoline Graswander-Hainz

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne qu'à la suite des mesures en faveur des corridors d'infrastructures de transport entre l'est et l'ouest, il convient d'encourager le développement de corridors de transport sur l'axe nord-sud au

Amendement

8. souligne qu'à la suite des mesures en faveur des corridors d'infrastructures de transport entre l'est et l'ouest, il convient d'encourager le développement de corridors de transport sur l'axe nord-sud au

sein du réseau européen RTE-T, ce qui peut contribuer au développement économique des pays participants par la création de nouvelles possibilités d'emploi dans les PME, d'échanges commerciaux ainsi que dans le domaine de la science, de la recherche et des technologies;

sein du réseau européen RTE-T, ce qui peut contribuer au développement économique des pays participants par la création de nouvelles possibilités d'emploi dans les PME, d'échanges commerciaux ainsi que dans le domaine de la science, de la recherche et des technologies *et peut améliorer la sécurité routière et réduire les coûts des transports;*

Or. en

Amendement 73

Remo Sernagiotto, Raffaele Fitto, Massimiliano Salini, Salvatore Domenico Pogliese

Proposition de résolution

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. juge prioritaires pour le développement socio-économique de la partie orientale de la région alpine l'achèvement de l'autoroute italienne A27 à destination de l'Autriche et l'amélioration du réseau routier italien et autrichien de cette région, au moyen de travaux supplémentaires appropriés;

Or. it

Amendement 74

Claudia Tapardel, Dan Nica, Ismail Ertug, Maria Grapini, Isabella De Monte

Proposition de résolution

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. insiste sur l'importance de la multimodalité et de l'innovation dans le domaine des transports et soutient l'intégration des voies navigables dans la chaîne logistique multimodale, étant donné que la connexion de tous les modes de transport permettrait d'assurer le

développement économique de la région et de réduire les goulets d'étranglement dans le système de transport;

Or. en

Amendement 75

Claudia Tapardel, Dan Nica, Ismail Ertug, Maria Grapini, Isabella De Monte

Proposition de résolution

Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 ter. reconnaît l'importance de la multimodalité pour le développement du commerce et du tourisme, ainsi que pour la protection de l'environnement;

Or. en

Amendement 76

Marie-Christine Arnautu

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

Amendement

9. prie la Commission d'examiner plus avant l'intégration dans le RTE-T des pays des Balkans occidentaux en voie d'adhésion et la coopération concernant les liaisons de transport avec l'Ukraine et d'autres pays voisins;

supprimé

Or. fr

Amendement 77

Andor Deli

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. **prie** la Commission d'examiner plus avant l'intégration dans le RTE-T des pays des Balkans occidentaux en voie d'adhésion et la coopération concernant les liaisons de transport avec l'Ukraine et d'autres pays voisins;

Amendement

9. **demande à** la Commission d'examiner plus avant l'intégration dans le RTE-T des pays des Balkans occidentaux en voie d'adhésion et la coopération concernant les liaisons de transport avec l'Ukraine et d'autres pays voisins; **souligne qu'il importe d'adopter les critères financiers afin que les pays en voie d'adhésion et les pays candidats puissent bénéficier des instruments financiers de l'Union à une plus grande échelle, en particulier pour les projets transfrontaliers; souligne que les investissements, en particulier au titre de l'instrument d'aide de préadhésion et du Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux, et les mesures d'optimisation du trafic devraient être coordonnés au niveau régional afin de contribuer à l'extension du réseau central dans la région;**

Or. en

Amendement 78

Jozo Radoš, Ivan Jakovčić

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. **prie** la Commission d'examiner plus avant l'intégration dans le RTE-T des pays des Balkans occidentaux en voie d'adhésion et la coopération concernant les liaisons de transport avec l'Ukraine et d'autres pays voisins;

Amendement

9. **prie** la Commission d'examiner plus avant l'intégration dans le RTE-T des pays des Balkans occidentaux en voie d'adhésion et la coopération concernant les liaisons de transport avec l'Ukraine et d'autres pays voisins; **se félicite de l'extension du RTE-T aux pays des Balkans occidentaux; invite les pays des Balkans occidentaux à continuer à travailler sur les six projets d'infrastructures et à mettre en œuvre rapidement les "mesures douces" (telles**

que la simplification/l'harmonisation des procédures de franchissement des frontières, les réformes ferroviaires, la mise en place de systèmes d'information) convenues lors du sommet de Vienne sur les Balkans occidentaux tenu en 2015; invite la Commission à informer le Parlement européen de la conclusion qui sera adoptée lors du sommet sur les Balkans occidentaux qui sera organisé en France en 2016;

Or. en

Amendement 79

Notis Marias

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. prie la Commission d'examiner plus avant l'intégration dans le RTE-T *des pays des Balkans occidentaux en voie d'adhésion et la coopération concernant les liaisons de transport avec l'Ukraine et d'autres pays voisins;*

Amendement

9. prie la Commission d'examiner plus avant l'intégration dans le RTE-T *de la Serbie;*

Or. el

Amendement 80

Pavel Telička, Martina Dlabajová, Jozo Radoš, Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. prie la Commission *d'examiner plus avant* l'intégration dans le RTE-T des pays des Balkans occidentaux en voie d'adhésion et la coopération concernant les liaisons de transport avec l'Ukraine et d'autres pays voisins;

Amendement

9. prie la Commission *de garantir* l'intégration dans le RTE-T des pays des Balkans occidentaux en voie d'adhésion et la coopération concernant les liaisons de transport avec l'Ukraine et d'autres pays voisins;

Amendement 81

Claudia Țapardel, Dan Nica, Maria Grapini

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. prie la Commission d'examiner plus avant l'intégration dans le RTE-T des pays des Balkans occidentaux en voie d'adhésion et la coopération concernant les liaisons de transport avec l'Ukraine et d'autres pays voisins;

Amendement

9. prie la Commission d'examiner plus avant l'intégration dans le RTE-T des pays des Balkans occidentaux en voie d'adhésion et la coopération concernant les liaisons de transport avec l'Ukraine, **la Moldavie** et d'autres pays voisins, **y compris ceux qui font partie du corridor TRACECA**;

Or. en

<Amend>**Amendement** <NumAm>**82**</NumAm>
<RepeatBlock-By><Members>**Ivan Jakovčić, Jozo Radoš**</Members>
</RepeatBlock-By>
<DocAmend>**Proposition de résolution**</DocAmend>
<Article>**Paragraphe 9**</Article>

Proposition de résolution

9. prie la Commission d'examiner plus avant l'intégration dans le RTE-T des pays des Balkans occidentaux en voie d'adhésion et la coopération concernant les liaisons de transport avec l'Ukraine et d'autres pays voisins;

Amendement

9. prie la Commission d'examiner plus avant l'intégration dans le RTE-T des pays des Balkans occidentaux en voie d'adhésion et la coopération concernant les liaisons de transport avec l'Ukraine et d'autres pays voisins; **lui demande en outre de présenter des propositions dans ce domaine**;

Or. <Original>{HR}hr</Original>

</Amend>

Amendement 83

Marie-Christine Arnautu

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

Amendement

10. *estime que les améliorations des infrastructures de transport dans les régions centrale et orientale de l'Union européenne constituent un outil essentiel pour renforcer la stabilité et la sécurité de la frontière orientale de l'Union ainsi que dans les Balkans occidentaux;*

supprimé

Or. fr

Amendement 84
Andor Deli

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

Amendement

10. estime que les améliorations des infrastructures de transport dans les régions centrale et orientale de l'Union européenne constituent un outil essentiel pour renforcer la stabilité et la sécurité de la frontière orientale de l'Union ainsi que dans les Balkans occidentaux;

10. estime que les améliorations des infrastructures de transport dans les régions centrale et orientale de l'Union européenne constituent un outil essentiel pour renforcer la stabilité, **le développement économique, la coopération régionale** et la sécurité de la frontière orientale de l'Union ainsi que dans les Balkans occidentaux;

Or. en

Amendement 85
Pavel Telička, Martina Dlabajová, Jozo Radoš, Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

Amendement

10. estime que les améliorations des infrastructures de transport dans les régions centrale et orientale de l'Union européenne constituent un outil essentiel pour renforcer

10. estime que les améliorations des infrastructures de transport **et de leur maillage** dans les régions centrale et orientale de l'Union européenne constituent

la stabilité et la sécurité de la frontière orientale de l'Union ainsi que dans les Balkans occidentaux;

un outil essentiel pour renforcer la stabilité et la sécurité de la frontière orientale de l'Union ainsi que dans les Balkans occidentaux;

Or. en

Amendement 86
Georgi Pirinski, Maria Grapini

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. estime que les améliorations des infrastructures de transport dans les régions centrale et orientale de l'Union européenne constituent un outil essentiel pour renforcer la stabilité et la sécurité de la frontière orientale de l'Union ainsi que dans les Balkans occidentaux;

Amendement

10. estime que les améliorations des infrastructures de transport dans les régions centrale et orientale de l'Union européenne constituent un outil essentiel pour renforcer la stabilité et la sécurité de la frontière orientale de l'Union ainsi que dans les Balkans occidentaux; ***insiste à cet égard sur l'importance du corridor oriental-Méditerranée orientale;***

Or. en

Amendement 87
Maria Grapini, Hugues Bayet, José Blanco López, Claudia Țapardel, Karoline Graswander-Hainz

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. estime que les améliorations des infrastructures de transport dans les régions centrale et orientale de l'Union européenne constituent un outil essentiel pour renforcer la stabilité et la sécurité de la frontière orientale de l'Union ainsi que dans les Balkans occidentaux;

Amendement

10. estime que les améliorations des infrastructures de transport dans les régions centrale et orientale de l'Union européenne constituent un outil essentiel pour renforcer la stabilité et la sécurité de la frontière orientale de l'Union ainsi que dans les Balkans occidentaux ***et pour normaliser les conditions de transport sur le marché intérieur;***

Amendement 88
Marie-Christine Arnautu

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

Amendement

11. *souligne l'importance du dispositif de Schengen pour que l'Union européenne soit dotée d'un système de transports efficace fondé sur la libre circulation des biens et des personnes à travers des frontières intérieures ouvertes;* **supprimé**

Or. fr

Amendement 89
Notis Marias

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

Amendement

11. *souligne l'importance du dispositif de Schengen pour que l'Union européenne soit dotée d'un système de transports efficace fondé sur la libre circulation des biens et des personnes à travers des frontières intérieures ouvertes;* **supprimé**

Or. el

Amendement 90
Claudia Tapardel, Dan Nica, Maria Grapini, Isabella De Monte

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. souligne l'importance **du dispositif** de Schengen pour que l'Union européenne soit dotée d'un système de transports efficace fondé sur la libre circulation des biens et des personnes à travers des frontières intérieures ouvertes;

Amendement

11. souligne l'importance de ***l'espace*** Schengen pour que l'Union européenne soit dotée d'un système de transports efficace fondé sur la libre circulation des biens et des personnes à travers des frontières intérieures ouvertes; ***rappelle qu'en juin 2011 déjà, la Commission européenne avait demandé à tous les États membres de statuer sur l'élargissement de l'espace Schengen à la Bulgarie et la Roumanie;***

Or. en

Amendement 91

Maria Grapini, Hugues Bayet, José Blanco López, Georgi Pirinski, Karoline Graswander-Hainz

**Proposition de résolution
Paragraphe 11**

Proposition de résolution

11. souligne l'importance du dispositif de Schengen pour que l'Union européenne soit dotée d'un système de transports efficace fondé sur la libre circulation des biens et des personnes à travers des frontières intérieures ouvertes;

Amendement

11. souligne l'importance du dispositif de Schengen pour que l'Union européenne soit dotée d'un système de transports efficace fondé sur la libre circulation des biens et des personnes à travers des frontières intérieures ouvertes; ***souligne qu'il importe d'inclure tous les pays de l'Union dans l'espace Schengen;***

Or. en

**Amendement 92
Andor Deli**

**Proposition de résolution
Paragraphe 11**

Proposition de résolution

11. souligne *l'importance* du dispositif de Schengen pour que l'Union européenne soit dotée d'un système de transports efficace fondé sur la libre circulation des biens et des personnes à travers des frontières intérieures ouvertes;

Amendement

11. souligne *la nécessité absolue du maintien* du dispositif de Schengen pour que l'Union européenne soit dotée d'un système de transports efficace *et rentable* fondé sur la libre circulation des biens et des personnes à travers des frontières intérieures ouvertes;

Or. en

Amendement 93

Pavel Telička, Martina Dlabajová, Jozo Radoš, Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. souligne l'importance du dispositif de Schengen pour que l'Union européenne soit dotée d'un système de transports efficace fondé sur la libre circulation des biens et des personnes à travers des frontières intérieures ouvertes;

Amendement

11. souligne l'importance du dispositif de Schengen pour que l'Union européenne soit dotée d'un système de transports efficace fondé sur la libre circulation des biens, *des services* et des personnes à travers des frontières intérieures ouvertes;

Or. en

Amendement 94

Kosma Zlotowski, Tomasz Piotr Poręba

Proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

11 bis. rappelle que disposer d'un réseau de transport bien développé intégré aux principales voies de transport européennes représente un atout important pour le secteur touristique, en augmentant l'attractivité touristique d'une région donnée; estime que les pays

d'Europe centrale et orientale disposent d'un potentiel de développement considérable de leur secteur touristique qui, par manque d'infrastructures de transport adaptées, ne peut être pleinement exploité;

Or. pl

Amendement 95
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. déplore la fermeture des frontières entre certains États qui a eu lieu ces derniers mois et qui entrave le principe de libre circulation des marchandises, nuit aux échanges, entraîne une augmentation des coûts du transport, ralentit la croissance économique et menace l'intégrité physique des transporteurs;

Or. es

Amendement 96
Pavel Telička, Martina Dlabajová, Jozo Radoš, Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. souligne que la sécurité et la viabilité du secteur des transports sont des priorités majeures lors du développement des infrastructures; invite dès lors la Commission et les États membres à encourager davantage la numérisation et l'automatisation pour tous les modes de transport;

Or. en

Amendement 97
Andor Deli

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

***11 bis. souligne les aspects
environnementaux et économiques
positifs des synergies de maillage des
différents modes de transport en vue
d'une meilleure utilisation des avantages
inhérents à chacun d'eux;***

Or. en

Amendement 98
Kosma Zlotowski

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

***11 ter. voit dans les projets
d'infrastructures internationales, tels que
la nouvelle route de la soie, un immense
potentiel pour une meilleure exploitation
par l'Europe centrale et orientale du
potentiel de l'économie mondiale;
considère que grâce à la situation
géographique avantageuse de l'Europe
centrale et orientale, celle-ci peut devenir
un centre logistique important et un
carrefour routier entre l'Europe et l'Asie;***

Or. pl

Amendement 99
Kosma Zlotowski

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 quater. *souligne qu'améliorer l'accès aux transports en Europe centrale et orientale et augmenter les investissements dans ce domaine devrait favoriser le développement des entreprises locales; attire l'attention sur le fait que les appels d'offres et la réalisation des projets d'investissement devraient être favorables aux petites et moyennes entreprises; invite la Commission à prêter une attention particulière au problème de la coopération malhonnête entre les maîtres d'œuvre des projets d'investissement et les sous-traitants, dont les employés les moins qualifiés sont très souvent les premières victimes;*

Or. pl

Amendement 100
Kosma Złotowski, Tomasz Piotr Poręba

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 quinquies. *rappelle la nécessité de tenir compte des besoins des habitants des régions peu habitées et difficilement accessibles, y compris des régions montagneuses, lors de la conception de projets d'infrastructures en Europe centrale et orientale; rappelle que l'absence d'accès aux transports peut être un facteur d'exclusion sociale et invite la Commission à tenir compte des besoins des personnes qui utilisent les voies de transport locales; souligne que la rentabilité d'une voie de transport ne peut être le seul critère d'évaluation de son utilité;*

Amendement 101

Kosma Zlotowski, Tomasz Piotr Poręba

Proposition de résolution

Paragraphe 11 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 sexies. souligne l'importance du développement des infrastructures cyclistes dans les pays de la CEE, qui entraînera une augmentation du niveau de sécurité, une diminution du nombre de victimes d'accidents de la route ainsi qu'une amélioration de la qualité de vie et de la santé dans la société européenne;

Or. pl

Amendement 102

Olga Sehnalová

Proposition de résolution

Sous-titre 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

souligne que pour pouvoir développer le transport combiné dans la région de l'Europe centrale et orientale, il faut améliorer les paramètres des corridors de fret ferroviaire et encourager la construction de plates-formes multimodales accessibles au public;

Or. cs

Amendement 103

Marie-Christine Arnautu

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. ***rappelle que le développement de routes transfrontalières est essentiel pour faciliter la coopération entre les populations et les entreprises dans les régions frontalières***; invite les États membres à continuer de moderniser les routes et de connecter davantage les régions au RTE-T;

Amendement

12. invite les États membres à continuer de moderniser les routes et de connecter davantage les régions au RTE-T;

Or. fr

Amendement 104 Rolandas Paksas

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. rappelle que le développement de routes transfrontalières est essentiel pour faciliter la coopération entre les populations et les entreprises dans les régions frontalières; invite les États membres à continuer de moderniser les routes et de connecter davantage ***les régions au*** RTE-T;

Amendement

12. rappelle que le développement de routes transfrontalières est essentiel pour faciliter la coopération entre les populations et les entreprises dans les régions frontalières; invite les États membres à continuer de moderniser les routes, ***de développer les liaisons manquantes*** et de connecter davantage ***les routes au réseau de transport trans-européen étant donné que les liaisons avec le RTE-T constituent un important fondement de la croissance de l'économie des centres régionaux***;

Or. It

Amendement 105

Claudia Țapardel, Dan Nica, Maria Grapini, Isabella De Monte

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. rappelle que le développement de routes transfrontalières est essentiel pour faciliter la coopération entre les populations et les entreprises dans les régions frontalières; invite les États membres à continuer de moderniser les routes et de connecter davantage les régions au RTE-T;

Amendement

12. rappelle que le développement de routes transfrontalières est essentiel pour faciliter la coopération entre les populations et les entreprises dans les régions frontalières; invite les États membres à continuer de moderniser les routes, ***de construire des aires de stationnement sûres et accessibles*** et de connecter davantage les régions au RTE-T;

Or. en

Amendement 106
Isabella De Monte

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. rappelle que le développement de routes transfrontalières est essentiel pour faciliter la coopération entre les populations et les entreprises dans les régions frontalières; invite les États membres à continuer de moderniser les routes et de connecter davantage les régions au RTE-T;

Amendement

12. rappelle que le développement de routes transfrontalières est essentiel pour faciliter la coopération entre les populations et les entreprises dans les régions frontalières, ***ainsi que pour le développement du tourisme***; invite les États membres à continuer de moderniser les routes et de connecter davantage les régions au RTE-T;

Or. it

Amendement 107
Kosma Zlotowski

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. rappelle que le développement de routes transfrontalières est essentiel pour faciliter la coopération entre les populations et les entreprises dans les régions frontalières; invite les États membres à continuer de moderniser les routes et de connecter davantage les *régions* au RTE-T;

Amendement

12. rappelle que le développement de routes transfrontalières est essentiel pour faciliter la coopération entre les populations et les entreprises dans les régions frontalières; invite les États membres à continuer de moderniser les routes et de connecter davantage les *routes régionales et locales* au RTE-T;

Or. pl

Amendement 108

Pavel Telička, Martina Dlabajová, Jozo Radoš, Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. *souligne la nécessité de garantir des systèmes de tarification routière équitables* dans l'Union européenne; *précise qu'il convient de laisser une marge de manœuvre aux États membres, en raison de leurs caractéristiques propres, dans l'établissement de ces systèmes;*

Amendement

13. *invite la Commission à réétudier les avantages et les inconvénients d'un système de péage intégré* dans l'Union européenne *et à soumettre le cas échéant, sur la base d'une analyse d'impact approfondie, une proposition appropriée;*

Or. en

Amendement 109

Merja Kyllönen, Kateřina Konečná

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. souligne la nécessité *de garantir* des systèmes de tarification routière équitables dans l'Union européenne; précise qu'il convient de laisser une marge de manœuvre aux États membres, en raison

Amendement

13. souligne la nécessité *d'introduire* des systèmes de tarification routière équitables dans l'Union européenne; précise qu'il convient de laisser une *certaine* marge de manœuvre aux États

de leurs caractéristiques propres, dans l'établissement de ces systèmes;

membres, en raison de leurs caractéristiques propres, dans l'établissement de ces systèmes, *tout en préservant l'interopérabilité technique au niveau approprié*;

Or. en

Amendement 110
Kosma Zlotowski

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. souligne la nécessité de garantir des systèmes de tarification routière équitables dans l'Union européenne; précise qu'il convient de laisser une marge de manœuvre aux États membres, en raison de leurs caractéristiques propres, dans l'établissement de ces systèmes;

Amendement

13. souligne la nécessité de garantir des systèmes de tarification routière équitables dans l'Union européenne; précise qu'il convient de laisser une marge de manœuvre aux États membres, en raison de leurs caractéristiques propres, dans l'établissement de ces systèmes; ***rappelle que ces systèmes doivent être conçus en coopération avec les entreprises et usagers commerciaux des routes, et ne doivent pas faire supporter à ces opérateurs de charges supplémentaires disproportionnées qui pourraient entraîner une baisse de la rentabilité de leur activité***;

Or. pl

Amendement 111
Davor Škrlec

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. souligne la nécessité de garantir des systèmes de tarification routière équitables dans l'Union européenne; précise qu'il

Amendement

13. souligne la nécessité de garantir des systèmes de tarification routière équitables dans l'Union européenne, ***sur la base de***

convient de laisser une marge de manœuvre aux États membres, en raison de leurs caractéristiques propres, dans l'établissement de ces systèmes;

L'externalisation des coûts environnementaux et sociaux; précise qu'il convient de laisser une marge de manœuvre aux États membres, en raison de leurs caractéristiques propres, dans l'établissement de ces systèmes; ***souligne néanmoins que le cofinancement de projets par l'Union doit être relié à l'application efficace de systèmes de péage routier interopérables***;

Or. en

Amendement 112

Pavel Telička, Martina Dlabajová, Jozo Radoš, Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. invite la Commission et les États membres à répondre au besoin urgent d'amélioration du réseau d'infrastructures routières ***le long de la frontière orientale de l'Union, de l'Estonie à la Grèce en passant par la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie***; estime que ces efforts devraient s'appuyer sur la ***planification déjà effectuée de longue date dans le cadre du projet Via Carpatia***; pense qu'il convient de tirer parti de la ***possibilité d'ouvrir le corridor Rhin-Danube vers le nord de l'Union au moyen de la Via Carpatia***;

Amendement

14. invite la Commission et les États membres à répondre au besoin urgent d'amélioration du réseau d'infrastructures routières ***là où il est sous-développé, en particulier en ce qui concerne l'accessibilité des villes***;

Or. en

Amendement 113

Claudia Țapardel, Dan Nica, Olga Sehnalová

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. invite la Commission et les États membres à répondre au besoin urgent d'amélioration du réseau d'infrastructures routières le long de la frontière orientale de l'Union, de l'Estonie à la Grèce en passant par la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie; *estime que ces efforts devraient s'appuyer sur la planification déjà effectuée de longue date dans le cadre du projet Via Carpatia; pense qu'il convient de tirer parti de la possibilité d'ouvrir le corridor Rhin-Danube vers le nord de l'Union au moyen de la Via Carpatia;*

Amendement

14. invite la Commission et les États membres à répondre au besoin urgent d'amélioration du réseau d'infrastructures routières le long de la frontière orientale de l'Union, de l'Estonie à la Grèce en passant par la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie;

Or. en

Amendement 114

Tomasz Piotr Poręba, Kosma Zlotowski, Evžen Tošenovský

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. invite la Commission et les États membres à répondre au besoin urgent d'amélioration du réseau d'infrastructures routières le long de la frontière orientale de l'Union, de l'Estonie à la Grèce en passant par la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie; estime que ces efforts devraient s'appuyer sur la planification déjà effectuée de longue date dans le cadre du projet Via Carpatia; pense qu'il convient de tirer parti de la possibilité d'ouvrir le corridor Rhin-Danube vers le nord de l'Union au moyen de la Via Carpatia;

Amendement

14. invite la Commission et les États membres à répondre au besoin urgent d'amélioration du réseau d'infrastructures routières le long de la frontière orientale de l'Union, de l'Estonie à la Grèce en passant par la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie; estime que ces efforts devraient s'appuyer sur la planification déjà effectuée de longue date dans le cadre du projet Via Carpatia, *au sujet duquel les représentants des pays concernés ont signé le 3 mars 2016 à Varsovie une déclaration de poursuite de leur coopération dans le cadre du développement de cet axe routier et d'actualisation de son tracé; estime que grâce à la construction de la Via Carpatia, les régions de l'Union situées en périphérie de celle-ci pourront plus*

rapidement se développer et rattraper les parties de l'Union les plus développées; la construction de cet axe routier stimulera également l'investissement, l'entrepreneuriat, et améliorera la sécurité de l'ensemble de l'Union, notamment dans le contexte du conflit armé en Ukraine; pense qu'il convient de tirer parti de la possibilité d'ouvrir le corridor Rhin-Danube vers le nord de l'Union au moyen de la Via Carpatia; encourage donc les États membres à préparer un montage financier pour ce projet en recourant à tous les instruments financiers possibles tels que le mécanisme pour l'interconnexion en Europe ou le FEIS, et dans la perspective du prochain examen des directives du réseau transeuropéen de transport RTE-T, de tout faire pour que l'ensemble du tracé de l'axe routier "Via Carpatia" soit intégré au réseau de base du RTE-T;

Or. pl

Amendement 115
Rolandas Paksas

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. invite la Commission et les États membres à répondre au besoin urgent d'amélioration du réseau d'infrastructures routières le long de la frontière orientale de l'Union, de l'Estonie à la Grèce en passant par la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie; estime que ces efforts devraient s'appuyer sur la planification déjà effectuée de longue date dans le cadre du projet Via Carpatia; pense qu'il convient de tirer parti de la possibilité d'ouvrir le corridor Rhin-Danube vers le nord de l'Union au moyen

Amendement

14. invite la Commission et les États membres à répondre au besoin urgent d'amélioration du réseau d'infrastructures routières le long de la frontière orientale de l'Union, de l'Estonie à la Grèce en passant par la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie; estime que ces efforts devraient s'appuyer sur la planification déjà effectuée de longue date dans le cadre du projet Via Carpatia; **invite à étendre le projet "Via Carpatia" au réseau RTE-T, à garantir un financement adéquat de l'Union;** pense qu'il convient de tirer parti de la

de la Via Carpatia;

possibilité d'ouvrir le corridor Rhin-Danube vers le nord de l'Union au moyen de la Via Carpatia;

Or. It

Amendement 116

Maria Grapini, Hugues Bayet, José Blanco López, István Ujhelyi

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. invite la Commission et les États membres à répondre au besoin urgent d'amélioration du réseau d'infrastructures routières le long de la frontière orientale de l'Union, de l'Estonie à la Grèce en passant par la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie; estime que ces efforts devraient s'appuyer sur la planification déjà effectuée de longue date dans le cadre du projet Via Carpatia; pense qu'il convient de tirer parti de la possibilité d'ouvrir le corridor Rhin-Danube vers le nord de l'Union au moyen de la Via Carpatia;

Amendement

14. invite la Commission et les États membres à répondre au besoin urgent d'amélioration du réseau d'infrastructures routières le long de la frontière orientale de l'Union, de l'Estonie à la Grèce en passant par la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie; estime que ces efforts devraient s'appuyer sur la planification déjà effectuée de longue date dans le cadre du projet Via Carpatia; pense qu'il convient de tirer parti de la possibilité d'ouvrir le corridor Rhin-Danube vers le nord de l'Union au moyen de la Via Carpatia; ***estime que la Via Carpatia devrait recevoir une dotation budgétaire appropriée;***

Or. en

Amendement 117

Roberts Zile

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. invite la Commission et les États membres à répondre au besoin urgent

Amendement

14. invite la Commission et les États membres à répondre au besoin urgent

d'amélioration du réseau d'infrastructures routières le long de la frontière orientale de l'Union, de l'Estonie à la Grèce en passant par la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie; estime que ces efforts devraient s'appuyer sur la planification déjà effectuée de longue date dans le cadre du projet Via Carpatia; pense qu'il convient de tirer parti de la possibilité d'ouvrir le corridor Rhin-Danube vers le nord de l'Union au moyen de la Via Carpatia;

d'amélioration du réseau d'infrastructures routières le long de la frontière orientale de l'Union **le long de la Via Baltica et de la Via Carpatia**, de l'Estonie à la Grèce en passant par la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie; estime que ces efforts devraient s'appuyer sur la planification déjà effectuée de longue date dans le cadre du projet Via Carpatia; pense qu'il convient de tirer parti de la possibilité d'ouvrir le corridor Rhin-Danube vers le nord de l'Union au moyen de la Via Carpatia;

Or. en

Amendement 118 **Davor Škrlec**

Proposition de résolution **Paragraphe 14**

Proposition de résolution

14. invite la Commission et les États membres à répondre au besoin urgent d'amélioration du réseau d'infrastructures routières le long de la frontière orientale de l'Union, de l'Estonie à la Grèce en passant par la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie; estime que ces efforts devraient s'appuyer sur la planification déjà effectuée de longue date dans le cadre du projet Via Carpatia; pense qu'il convient **de tirer parti de** la possibilité d'ouvrir le corridor Rhin-Danube vers le nord de l'Union au moyen de la Via Carpatia;

Amendement

14. invite la Commission et les États membres à répondre au besoin urgent d'amélioration du réseau d'infrastructures routières le long de la frontière orientale de l'Union, de l'Estonie à la Grèce en passant par la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie; estime que ces efforts devraient s'appuyer sur la planification déjà effectuée de longue date dans le cadre du projet Via Carpatia, **tout en choisissant la meilleure option garantissant le respect des législations Natura 2000 et Habitats**; pense qu'il convient **d'évaluer** la possibilité d'ouvrir le corridor Rhin-Danube vers le nord de l'Union au moyen de la Via Carpatia;

Or. en

Amendement 119
Pavel Telička, Martina Dlabajová, Jozo Radoš

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. estime que ces efforts devraient s'appuyer sur la planification déjà effectuée de longue date dans le cadre du projet Via Carpatia; pense qu'il convient de tirer parti de la possibilité d'ouvrir le corridor Rhin-Danube vers le nord de l'Union au moyen de la Via Carpatia;

Or. en

<Amend>**Amendement** <NumAm>**120**</NumAm>
<RepeatBlock-By><Members>**Ivan Jakovčić, Jozo Radoš**</Members>
</RepeatBlock-By>
<DocAmend>**Proposition de résolution**</DocAmend>
<Article>**Paragraphe 14 bis (nouveau)**</Article>

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. demande à la Commission de coopérer avec les États membres que sont la Slovénie, la Croatie et la Grèce, ainsi qu'avec certains pays des Balkans occidentaux, à savoir la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et l'Albanie, afin de terminer la construction de l'autoroute Adriatique-Ionienne;

Or. <Original>{HR}hr</Original>

</Amend>**Amendement** **121**
Davor Škrlec

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

Amendement

15. rappelle *que* la qualité des infrastructures routières *a* une incidence

15. rappelle *qu'un transfert modal vers des modes plus sûrs et* la qualité des

directe sur la sécurité routière; est préoccupé par le fait que le nombre de décès sur les routes reste relativement élevé dans de nombreux États membres d'Europe centrale et orientale; souligne que les mesures visant à améliorer la sécurité routière devraient être davantage encouragées au niveau des États membres et de l'Union;

infrastructures routières *ont* une incidence directe sur la sécurité routière; est préoccupé par le fait que le nombre de décès *et de blessures graves* sur les routes reste relativement élevé dans de nombreux États membres d'Europe centrale et orientale; souligne que les mesures visant à améliorer la sécurité routière devraient être davantage encouragées au niveau des États membres, *des régions* et de l'Union;

Or. en

Amendement 122

Kosma Złotowski, Tomasz Piotr Poręba

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. rappelle que la qualité des infrastructures routières a une incidence directe sur la sécurité routière; est préoccupé par le fait que le nombre de décès sur les routes reste relativement élevé dans de nombreux États membres d'Europe centrale et orientale; souligne que les mesures visant à améliorer la sécurité routière devraient être davantage encouragées au niveau des États membres et de l'Union;

Amendement

15. rappelle que la qualité des infrastructures routières a une incidence directe sur la sécurité routière; est préoccupé par le fait que le nombre de décès sur les routes reste relativement élevé dans de nombreux États membres d'Europe centrale et orientale; souligne que les mesures visant à améliorer la sécurité routière devraient être davantage encouragées au niveau des États membres et de l'Union; *invite à tenir compte, dans les projets d'investissement dans les infrastructures, des solutions routières susceptibles de limiter les risques d'accident mortel ou de préjudice corporel grave lors des accidents de la route, ainsi qu'à tenir compte des besoins des piétons habitant à proximité des axes routiers à trafic intense;*

Or. pl

Amendement 123

Maria Grapini, Hugues Bayet, José Blanco López, Georgi Pirinski, Karoline

Graswander-Hainz

Proposition de résolution Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. rappelle que la qualité des infrastructures routières a une incidence directe sur la sécurité routière; est préoccupé par le fait que le nombre de décès sur les routes reste relativement élevé dans de nombreux États membres d'Europe centrale et orientale; souligne que les mesures visant à améliorer la sécurité routière devraient être davantage encouragées au niveau des États membres et de l'Union;

Amendement

15. rappelle que la qualité des infrastructures routières a une incidence directe sur la sécurité routière; est préoccupé par le fait que le nombre de décès sur les routes reste relativement élevé dans de nombreux États membres d'Europe centrale et orientale; souligne que les mesures visant à améliorer la sécurité routière devraient être davantage encouragées au niveau des États membres et de l'Union; ***estime que des financements appropriés devraient être alloués à des projets de réhabilitation des infrastructures dans les États membres d'Europe centrale et orientale;***

Or. en

Amendement 124 Olga Sehnalová

Proposition de résolution Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. rappelle que la qualité des infrastructures routières a une incidence directe sur la sécurité routière; est préoccupé par le fait que le nombre de décès sur les routes reste ***relativement*** élevé dans de nombreux États membres d'Europe centrale et orientale; souligne que les mesures visant à améliorer la sécurité routière devraient être davantage encouragées au niveau des États membres et de l'Union;

Amendement

15. rappelle que la qualité des infrastructures routières a une incidence directe sur la sécurité routière, ***par conséquent, la sécurité routière doit être aussi évaluée lors de la mise en place des infrastructures routières;*** est préoccupé par le fait que le nombre de décès sur les routes reste élevé dans de nombreux États membres d'Europe centrale et orientale; souligne que les mesures visant à améliorer la sécurité routière devraient être davantage encouragées au niveau des États membres et de l'Union;

Amendement 125

Merja Kyllönen, Kateřina Konečná

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. rappelle que la qualité des infrastructures routières a une incidence directe sur la sécurité routière; est préoccupé par le fait que le nombre de décès sur les routes reste relativement élevé dans de nombreux États membres d'Europe centrale et orientale; souligne que les mesures visant à améliorer la sécurité routière devraient être davantage encouragées au niveau des États membres et de l'Union;

Amendement

15. rappelle que la qualité des infrastructures routières a une incidence directe sur la sécurité routière; est préoccupé par le fait que le nombre de décès *et de blessures graves* sur les routes reste relativement élevé dans de nombreux États membres d'Europe centrale et orientale; souligne que les mesures visant à améliorer la sécurité routière devraient être davantage encouragées au niveau des États membres et de l'Union;

Or. en

Amendement 126

Kosma Złotowski

Proposition de résolution

Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

15 bis. souligne que la construction et la modernisation des infrastructures routières en Europe centrale et orientale doit tenir compte des besoins des cyclistes et de la nécessité d'une meilleure intégration des itinéraires cyclables européens EuroVelo, et notamment des véloroutes du rideau de fer, de l'Europe orientale et de l'Atlantique - Mer Noire;

Amendement

Or. pl

Amendement 127

Davor Škrlec

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. souligne qu'il est **important** de développer davantage le transport ferroviaire pour assurer une croissance durable et harmonisée et la cohésion des régions centrale et orientale de l'Union; s'attend à ce que de tels efforts aient des retombées positives sur le développement industriel, la logistique du transport de marchandises et la mobilité des passagers; invite les États membres à supprimer les goulets d'étranglement transfrontaliers et nationaux, et à étendre leurs capacités opérationnelles;

Amendement

16. souligne qu'il est **urgent** de développer davantage le transport ferroviaire pour assurer une croissance durable et harmonisée et la cohésion des régions centrale et orientale de l'Union; **souligne que les transports ferroviaires doivent jouer un rôle important dans la réduction des effets sur le climat, de la pollution atmosphérique et des accidents** et s'attend à ce que de tels efforts aient des retombées positives sur le développement industriel, la logistique du transport de marchandises, **la qualité des services publics** et la mobilité **fiable** des passagers; invite les États membres à supprimer les goulets d'étranglement transfrontaliers et nationaux, et à étendre leurs capacités opérationnelles;

Or. en

Amendement 128

Olga Sehnalová

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. souligne qu'il est important de **développer davantage le transport ferroviaire** pour assurer une croissance durable et harmonisée et la cohésion des régions centrale et orientale de l'Union; s'attend à ce que de tels efforts aient des retombées positives sur le développement industriel, la logistique du transport de marchandises et la mobilité des passagers; invite les États membres à supprimer les goulets d'étranglement transfrontaliers et

Amendement

16. souligne qu'il est important de **construire et de moderniser des lignes ferroviaires** pour assurer une croissance durable et harmonisée **du transport ferroviaire** et la cohésion des régions centrale et orientale de l'Union; s'attend à ce que de tels efforts aient des retombées positives sur le développement industriel, la logistique du transport de marchandises et la mobilité des passagers; invite les États membres à supprimer les goulets

nationaux, et à étendre leurs capacités opérationnelles;

d'étranglement transfrontaliers et nationaux, et à étendre leurs capacités opérationnelles;

Or. cs

Amendement 129

Andor Deli

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. souligne qu'il est important de développer davantage le transport ferroviaire pour assurer une croissance durable et harmonisée et la cohésion des régions centrale et orientale de l'Union; s'attend à ce que de tels efforts aient des retombées positives sur le développement industriel, la logistique du transport de marchandises et la mobilité des passagers; invite les États membres à supprimer les goulets d'étranglement transfrontaliers et nationaux, et à étendre leurs capacités opérationnelles;

Amendement

16. souligne qu'il est important de développer davantage le transport ferroviaire pour assurer une croissance durable et harmonisée et la cohésion des régions centrale et orientale de l'Union; s'attend à ce que de tels efforts aient des retombées positives sur le développement industriel, la logistique du transport de marchandises et la mobilité des passagers; invite les États membres à supprimer les goulets d'étranglement transfrontaliers et nationaux, et à étendre leurs capacités opérationnelles ***dans le but d'atteindre les objectifs en matière de transfert modal pour 2030 et 2050 prévus dans le livre blanc sur les transports de 2011;***

Or. en

Amendement 130

Isabella De Monte

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. souligne qu'il est important de développer davantage le transport ferroviaire pour assurer une croissance durable et harmonisée et la cohésion des

Amendement

16. souligne qu'il est important de développer davantage le transport ferroviaire pour assurer une croissance durable et harmonisée et la cohésion des

régions centrale et orientale de l'Union; s'attend à ce que de tels efforts aient des retombées positives sur le développement industriel, la logistique du transport de marchandises *et* la mobilité des passagers; invite les États membres à supprimer les goulets d'étranglement transfrontaliers et nationaux, et à étendre leurs capacités opérationnelles;

régions centrale et orientale de l'Union; s'attend à ce que de tels efforts aient des retombées positives sur le développement industriel, la logistique du transport de marchandises, la mobilité des passagers *et, par conséquent, le tourisme*; invite les États membres à supprimer les goulets d'étranglement transfrontaliers et nationaux, et à étendre leurs capacités opérationnelles;

Or. it

Amendement 131
Claudia Schmidt

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. propose d'examiner le réseau ferroviaire au moyen de la méthode de planification pour le réseau global et central du RTE-T, afin de mettre au jour les éventuelles nouvelles liaisons à réaliser, notamment à l'échelle transfrontalière, à la fois entre les États membres de l'Union et entre ceux-ci et les pays tiers voisins; encourage les États membres à coopérer étroitement et de manière constructive pour combler ces lacunes, afin d'améliorer l'intégration territoriale et la cohésion; demande à la Commission d'apporter un soutien financier efficace à tous les efforts correspondants;

Or. en

Amendement 132
Davor Škrlec

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. encourage la Commission et les États membres à rétablir les liaisons manquantes^(1 bis) qui sont identifiées comme des liaisons ferroviaires régionales ou transfrontalières abandonnées ou démantelées;

^{1 bis} Voir également <http://www.rail-missing-links.eu>.

Or. en

Amendement 133

Jozo Radoš, Ivan Jakovčić

Proposition de résolution

Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. note l'insuffisance des liaisons rail-route à destination et en provenance des ports; souligne que la majorité des aéroports d'Europe orientale sont situés à proximité d'infrastructures ferroviaires et que leur intégration est encore techniquement possible; demande à la Commission de soutenir pleinement l'intégration des liaisons de transport multimodal (route-rail-aéroport) en Europe centrale et orientale;

Or. en

Amendement 134

Tomasz Piotr Poręba, Kosma Złotowski

Proposition de résolution

Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. invite les États membres à adopter des stratégies de développement du transport ferroviaire claires à long terme, et à éliminer les obstacles aux projets de réseaux ferroviaires réalisés en recourant à des fonds de l'Union européenne;

Or. pl

Amendement 135
Davor Škrlec

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 ter. souligne la nécessité de renforcer les investissements dans l'amélioration de la qualité des lignes ferroviaires, afin de les rendre plus accessibles et plus attrayantes pour le transport de voyageurs et le fret et d'augmenter leur part dans la répartition modale, ce qui correspond à l'objectif n° 3 pour le transfert modal formulé dans le livre blanc de l'Union sur les transports;

Or. en

Amendement 136
Kosma Złotowski, Tomasz Piotr Poręba

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 ter. appelle la Commission européenne à continuer de soutenir les investissements dans le matériel roulant dans les pays de l'Europe centrale et

orientale, ce qui permettra de redonner aux chemins de fer leur place au sein des infrastructures de transport de passagers de ces États;

Or. pl

Amendement 137

Tomasz Piotr Poręba, Kosma Złotowski, Evžen Tošenovský

Proposition de résolution

Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. critique le sous-investissement dans les lignes ferroviaires transfrontalières et le faible niveau de services ferroviaires de voyageurs dans de nombreuses zones frontalières; invite les États membres à (r)établir les liaisons manquantes;

Amendement

17. critique le sous-investissement dans les lignes ferroviaires transfrontalières et le faible niveau de services ferroviaires de voyageurs dans de nombreuses zones frontalières; invite les États membres à (r)établir les liaisons manquantes *et à supprimer les goulets d'étranglement existants; réitère son soutien au déploiement du système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS) en priorité sur tous les corridors du réseau central du RTE-T qui traversent la région;*

Or. en

Amendement 138

Davor Škrlec

Proposition de résolution

Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. critique le sous-investissement dans les lignes ferroviaires transfrontalières et le faible niveau de services ferroviaires de voyageurs dans de nombreuses zones frontalières; invite les États membres à (r)établir les liaisons manquantes;

Amendement

17. critique le sous-investissement dans les lignes ferroviaires transfrontalières et le faible niveau de services ferroviaires de voyageurs dans de nombreuses zones frontalières; invite les États membres à (r)établir les liaisons manquantes, *en*

mettant l'accent sur l'entretien des infrastructures existantes et en prenant les mesures qui en découlent pour le déploiement de l'ERTMS ainsi que pour la réduction du bruit causé par le fret ferroviaire;

Or. en

Amendement 139
Olga Sehnalová

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. critique le sous-investissement dans les lignes ferroviaires transfrontalières *et le faible niveau* de services ferroviaires de voyageurs dans de nombreuses zones frontalières; invite les États membres à (r)établir les liaisons manquantes;

Amendement

17. critique *l'absence de projets préparés* et le sous-investissement dans les lignes ferroviaires transfrontalières *qui ont pour conséquence une faible exploitation* de services ferroviaires de voyageurs dans de nombreuses zones frontalières; invite les États membres à (r)établir les liaisons manquantes;

Or. cs

Amendement 140
Notis Marias

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. critique le sous-investissement dans les lignes ferroviaires transfrontalières et le faible niveau de services ferroviaires de voyageurs dans de nombreuses zones frontalières; *invite les* États membres à (r)établir les liaisons manquantes;

Amendement

17. critique le sous-investissement dans les lignes ferroviaires transfrontalières et le faible niveau de services ferroviaires de voyageurs dans de nombreuses zones frontalières; *soutient les tentatives des États membres d'obtenir un financement suffisant des fonds européens afin de* (r)établir les liaisons manquantes;

Or. el

Amendement 141

Pavel Telička, Martina Dlabajová, Jozo Radoš, Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution

Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. critique le sous-investissement dans les lignes ferroviaires transfrontalières et le faible niveau de services ferroviaires de voyageurs dans de nombreuses zones frontalières; invite les États membres à (r)établir les liaisons manquantes;

Amendement

17. critique le sous-investissement dans les lignes ferroviaires transfrontalières et le faible niveau de services ferroviaires de voyageurs dans de nombreuses zones frontalières; invite les États membres à (r)établir les liaisons manquantes ***et à accélérer le déploiement de l'ERTMS sur les corridors du réseau central du RTE-T;***

Or. en

Amendement 142

Rolandas Paksas

Proposition de résolution

Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. critique le sous-investissement dans les lignes ferroviaires transfrontalières et le faible niveau de services ferroviaires de voyageurs dans de nombreuses zones frontalières; invite les États membres à (r)établir les liaisons manquantes;

Amendement

17. critique le sous-investissement dans les lignes ferroviaires transfrontalières et le faible niveau de services ferroviaires de voyageurs dans de nombreuses zones frontalières; invite les États membres à (r)établir les liaisons manquantes ***et à supprimer les goulets d'étranglement existants;***

Or. en

Amendement 143

Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution

Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. critique le sous-investissement dans les lignes ferroviaires transfrontalières et le faible niveau de services ferroviaires de voyageurs dans de nombreuses zones frontalières; invite les États membres à (r)établir les liaisons manquantes;

Amendement

17. critique le sous-investissement dans les lignes ferroviaires transfrontalières et le faible niveau de services ferroviaires de voyageurs dans de nombreuses zones frontalières; invite les États membres à (r)établir les liaisons manquantes *et à supprimer les goulets d'étranglement existants*;

Or. en

Amendement 144

Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution

Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. critique le sous-investissement dans les lignes ferroviaires transfrontalières et le faible niveau de services ferroviaires de voyageurs dans de nombreuses zones frontalières; invite les États membres à (r)établir les liaisons manquantes;

Amendement

17. critique le sous-investissement dans les lignes ferroviaires transfrontalières et le faible niveau de services ferroviaires de voyageurs dans de nombreuses zones frontalières; invite les États membres à (r)établir les liaisons manquantes; *estime qu'il conviendrait également d'investir dans l'amélioration de la qualité des chemins de fer de transport de marchandises*;

Or. pl

Amendement 145

Christine Revault D'Allonnes Bonnefoy, Karoline Graswander-Hainz, Maria Grapini, István Ujhelyi, Inés Ayala Sender, Miltiadis Kyrkos, Olga Sehnalová, Hugues Bayet

Proposition de résolution

Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. regrette que les temps de parcours

entre les principales villes d'Europe centrale et orientale soient encore excessivement longs, ce qui nuit à la compétitivité du secteur ferroviaire;

Or. en

Amendement 146
Claudia Schmidt

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. souligne que le développement durable des infrastructures européennes de transport ferroviaire ne doit pas se terminer après la simple mise en place du réseau, mais doit englober des mesures d'entretien pour être rentable à long terme; estime que, compte tenu de l'importance des activités d'entretien, une partie importante des moyens financiers devrait être allouée à ces mesures;

Or. en

Amendement 147
Maria Grapini, Hugues Bayet, José Blanco López, Karoline Graswander-Hainz

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. invite la Commission à repenser les critères d'investissement du FEIS, en tenant compte de la nécessité de réhabiliter les infrastructures ferroviaires dans certains États membres;

Or. en

Amendement 148
Roberts Zile

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. souligne les avantages communs qui résulteraient du projet Rail Baltica en tant que projet prioritaire du corridor mer du Nord-Baltique et son importance stratégique pour tous les États membres concernés ainsi que pour la région, de la Finlande (avec l'éventuelle extension en Botnie) à l'Europe méridionale, en passant par l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, l'Allemagne et les Pays-Bas;

Or. en

Amendement 149
Roberts Zile

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

Amendement

18. salue l'avancée de la construction de la liaison ferroviaire Rail Baltica; ***compte sur*** ce projet ***pour être un bon exemple de coopération pour les autres États membres;***

18. salue l'avancée de la construction ***et de la préparation*** de la liaison ferroviaire Rail Baltica ***et souligne que la bonne coopération des pays concernés et intéressés - Finlande, Estonie, Lettonie, Lituanie et Pologne - est indispensable pour faire avancer le projet Rail Baltica sans nouveaux retards ni retours en arrière, et en évitant tout risque de non-engagement des ressources financières allouées à ce projet; souligne que, si les règles de la Commission européenne ne sont pas respectées, le cofinancement d'environ 85 % de l'Union sera perdu et les futures conditions de financement ne seront jamais aussi favorables qu'actuellement;***

Amendement 150

Tomasz Piotr Poręba, Kosma Złotowski

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. salue l'avancée de la construction de la liaison ferroviaire Rail Baltica; compte sur ce projet pour être un bon exemple de coopération pour les autres États membres;

Amendement

18. salue l'avancée de la construction de la liaison ferroviaire Rail Baltica; compte sur ce projet pour être un bon exemple de coopération pour les autres États membres; ***souligne que le projet Rail Baltica dans son ensemble revêt une importance stratégique pour tous les États membres concernés ainsi que pour la région, de la Finlande (avec l'éventuelle extension en Botnie) à l'Europe méridionale, en passant par l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, l'Allemagne et les Pays-Bas; invite dès lors les autorités nationales des pays baltes à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir que ce projet progresse de manière irréversible car, si les règles, le calendrier et les attentes de la Commission européenne ne sont pas respectés, le cofinancement d'environ 85 % de l'Union sera perdu dès lors qu'il deviendra disponible pour tous les autres États membres de la cohésion pour leurs projets d'infrastructures de transport au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe;***

Amendement 151

Rolandas Paksas

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. salue l'avancée de la construction de la liaison ferroviaire Rail Baltica; compte sur ce projet pour être un bon exemple de coopération pour les autres États membres;

Amendement

18. salue l'avancée de la construction de la liaison ferroviaire Rail Baltica; compte sur ce projet pour être un bon exemple de coopération pour les autres États membres; ***prie instamment les États membres concernés d'accélérer les travaux sur ce projet afin de garantir le cofinancement de l'Union pour ce projet prioritaire;***

Or. en

Amendement 152

Tomasz Piotr Poręba, Kosma Złotowski

Proposition de résolution

Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. invite les gouvernements à reconnaître et à renforcer le rôle de l'entreprise commune RB Rail en tant qu'organe le mieux habilité, conformément à l'accord des actionnaires et à la convention de subvention du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, pour gérer un projet transnational aussi important que le projet Rail Baltica; souligne qu'une coordination commune et efficace est essentielle pour éviter les obstacles technologiques à l'interopérabilité des systèmes ferroviaires et, à cet égard, estime que l'entreprise commune est la meilleure solution pour présenter des candidatures communes en vue d'un financement de l'Union, répondre à des marchés publics nationaux et conjoints, coordonner les travaux du projet et démontrer que les États membres concernés sont en mesure de coopérer; estime en outre que la gestion efficace du projet et sa réalisation révéleront la

véritable valeur ajoutée européenne aux citoyens et aux contribuables de l'Union;

Or. en

Amendement 153

Tomasz Piotr Poręba, Kosma Złotowski

Proposition de résolution

Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. se félicite des initiatives internationales communes des États membres dans la région en faveur du développement et de la modernisation des infrastructures ferroviaires, telles que la création du nouvel axe ferroviaire de transport de marchandises n° 11 reliant des centres industriels et commerciaux de Pologne, de Slovaquie, de Hongrie et de Slovénie par une offre commune en matière d'allocation de capacité de trafic pour les trains de marchandises internationaux; attire l'attention sur le fait que de tels projets promeuvent le chemin de fer en tant que moyen de transport pour le transport international de marchandises, améliorent la compétitivité du transport ferroviaire et garantissent une meilleure exploitation de la capacité de trafic existante pour le transport international de marchandises;

Or. pl

Amendement 154

Roberts Zile

Proposition de résolution

Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. prie instamment les pays concernés de reconnaître et de renforcer le rôle de l'entreprise commune RB Rail en tant qu'organe le mieux habilité pour gérer un projet transnational de cette importance, à savoir pour présenter des candidatures communes en vue d'un financement de l'Union, répondre à des marchés publics nationaux et conjoints, coordonner les travaux du projet et, enfin, démontrer que les États membres concernés sont en mesure de coopérer;

Or. en

Amendement 155

Maria Grapini, Hugues Bayet, José Blanco López, Georgi Pirinski, Karoline Graswander-Hainz

Proposition de résolution

Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. signale que de nombreuses sources de financement sont disponibles pour le secteur ferroviaire au titre de divers programmes de l'Union; estime que l'absorption et l'utilisation efficaces de ces sources de financement sont essentielles dès lors que les contraintes financières font peser de sévères restrictions sur le montant des fonds publics que les gouvernements nationaux peuvent investir dans le secteur ferroviaire;

Or. en

Amendement 156

Olga Sehnalová

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. attire l'attention sur les suppléments de prix couramment appliqués dans les transports ferroviaires régionaux transfrontaliers de voyageurs dans les pays de l'Europe centrale et dont bénéficient les entreprises ferroviaires dans le cadre du tarif ferroviaire international qui conduit à une baisse d'attractivité des lignes ferroviaires transfrontalières;

Or. cs

Amendement 157

Pavel Telička, Martina Dlabajová, Jozo Radoš, Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. invite la Commission et les États membres à encourager les projets transfrontaliers de liaisons ferroviaires à grande vitesse sur les corridors du RTE-T;

Or. en

Amendement 158

Andor Deli

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. estime que la mise en œuvre complète et rapide de l'ERTMS doit être une priorité absolue de l'Union afin de créer un espace ferroviaire européen

entièrement interopérable, opérationnel, efficace et attrayant en mesure de rivaliser avec les autres modes de transport;

Or. en

Amendement 159

Claudia Țapardel, Dan Nica, Maria Grapini, Isabella De Monte

Proposition de résolution

Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. souligne l'importance du quatrième paquet ferroviaire et encourage les États membres à mettre en œuvre ses exigences, de manière à améliorer la coordination, la gestion et la sécurité du système de transport ferroviaire;

Or. en

Amendement 160

Tomasz Piotr Poręba, Kosma Złotowski

Proposition de résolution

Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 ter. souligne la nécessité d'encourager les projets et les investissements réalisés en commun avec des pays tiers, ce qui permettra une exploitation complémentaire du potentiel des axes ferroviaires modernisés en ayant recours aux fonds de l'Union, entre autres pour les liaisons entre l'UE et les pays asiatiques;

Or. pl

Amendement 161
Andor Deli

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 ter. compte tenu de la stagnation de la part des transports ferroviaires sur les marchés européens du transport de voyageurs et du fret, souligne l'importance de l'initiative Shift2Rail, en particulier dans le domaine du fret, pour renforcer la compétitivité et l'efficacité;

Or. en

Amendement 162
Olga Sehnalová

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 ter. souligne que, dans les pays d'Europe centrale et orientale, il est nécessaire d'assurer une interconnexion avec le réseau des lignes ferroviaires à grande vitesse d'Europe occidentale en vue d'améliorer la compétitivité du secteur des transports ferroviaires et de soutenir la croissance dans cette région;

Or. cs

Amendement 163
Rolandas Paksas

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. souligne l'importance du transport fluvial en tant que moyen financièrement avantageux et durable de contribuer au transport multimodal et à la logistique dans l'ensemble de l'Union;

Amendement

19. souligne l'importance du transport fluvial en tant que moyen financièrement avantageux et durable de contribuer au transport multimodal et à la logistique dans l'ensemble de l'Union, ***c'est pourquoi il est absolument nécessaire de moderniser le transport fluvial intérieur pour les voyageurs et les marchandises, mettre en place une infrastructure adaptée et améliorer la coopération avec d'autres modes de transport;***

Or. It

Amendement 164

Claudia Țapardel, Dan Nica, Maria Grapini, Olga Sehnalová

Proposition de résolution

Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. souligne l'importance du transport fluvial en tant que moyen financièrement avantageux et durable de contribuer au transport multimodal et à la logistique dans l'ensemble de l'Union;

Amendement

19. souligne l'importance du transport fluvial en tant que moyen financièrement avantageux et durable de contribuer au transport multimodal et à la logistique dans l'ensemble de l'Union; ***rappelle par ailleurs qu'il est nécessaire que les États membres veillent à ce que les voies navigables qui sont sous leur responsabilité restent opérationnelles;***

Or. en

Amendement 165

Claudia Țapardel, Dan Nica, Ismail Ertug, Maria Grapini

Proposition de résolution

Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. se félicite de la création du programme Naiades ainsi que de sa continuation jusqu'en 2020 avec le programme Naiades II, et souligne l'importance d'une stratégie et d'un plan d'action européens pour les voies navigables;

Or. en

Amendement 166
Davor Škrlec

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. estime que l'utilisation de la multimodalité dans les ports de navigation intérieure est essentielle au développement de leur potentiel économique; souligne qu'un accès adéquat jusqu'au dernier kilomètre et des liaisons ferroviaires **avec** plateformes de transit dans les zones d'attraction des ports jouent un rôle important pour attirer les utilisateurs;

Amendement

20. estime que l'utilisation de la multimodalité dans les ports de navigation intérieure est essentielle au développement de leur potentiel économique; souligne qu'un accès adéquat jusqu'au dernier kilomètre et des liaisons ferroviaires **au moyen d'infrastructures ferroviaires interconnectées dans les terminaux de navigation intérieure ainsi qu'avec des** plateformes de transit dans les zones d'attraction des ports jouent un rôle important pour attirer les utilisateurs;

Or. en

Amendement 167
Tomasz Piotr Poręba, Kosma Złotowski

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. met en avant le rôle du Danube en

Amendement

21. met en avant le rôle du Danube en

tant que voie navigable majeure pour le transport dans la macrorégion du Danube; invite les États riverains à garantir la navigabilité sans interruption sur le fleuve et à appliquer leur plan directeur relatif à la réhabilitation et à l'entretien du chenal, approuvé en 2014;

tant que voie navigable majeure pour le transport dans la macrorégion du Danube; invite les États riverains à garantir la navigabilité sans interruption sur le fleuve et à appliquer leur plan directeur relatif à la réhabilitation et à l'entretien du chenal, approuvé en 2014; ***en conséquence, souligne qu'un maillage entre des rivières comme l'Oder, l'Elbe et le Danube pourrait avoir un impact sur l'augmentation de la capacité de transport et de trafic de toute la région sur un axe Nord-Sud;***

Or. pl

Amendement 168
Davor Škrlec

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. met en avant le rôle du Danube en tant que voie navigable majeure pour le transport dans la macrorégion du Danube; invite les États riverains à garantir la navigabilité sans interruption sur le fleuve et à appliquer leur plan directeur relatif à la réhabilitation et à l'entretien du chenal, approuvé en 2014;

Amendement

21. met en avant le rôle du Danube en tant que voie navigable majeure pour le transport dans la macrorégion du Danube; invite les États riverains à garantir la navigabilité sans interruption sur le fleuve et à appliquer leur plan directeur relatif à la réhabilitation et à l'entretien du chenal, approuvé en 2014, ***tout en accordant une attention particulière à la préservation des habitats naturels, de l'environnement, de la biodiversité et de la qualité de l'eau et, dès lors, en préservant et en favorisant les PME des secteurs de l'agriculture durable, de la pêche et du tourisme;***

Or. en

Amendement 169
Jozo Radoš, Ivan Jakovčić

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. met en avant le rôle du Danube en tant que voie navigable majeure pour le transport dans la macrorégion du Danube; invite les États riverains à garantir la navigabilité sans interruption sur le fleuve et à appliquer leur plan directeur relatif à la réhabilitation et à l'entretien du chenal, approuvé en 2014;

Amendement

21. met en avant le rôle du Danube en tant que voie navigable majeure pour le transport dans la macrorégion du Danube; ***note que la navigabilité du Danube est réglementée par la convention sur le Danube, qui est obsolète (elle date de 1946) et limite l'utilisation optimale de la flotte et des droits de navigation;*** invite les États riverains à garantir la navigabilité sans interruption sur le fleuve et à appliquer leur plan directeur relatif à la réhabilitation et à l'entretien du chenal, approuvé en 2014;

Or. en

Amendement 170
Claudia Schmidt

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. met en avant le rôle du Danube en tant que voie navigable majeure pour le transport dans la macrorégion du Danube; invite les États riverains à garantir la navigabilité sans interruption sur le fleuve et à appliquer leur plan directeur relatif à la réhabilitation et à l'entretien du chenal, approuvé en 2014;

Amendement

21. met en avant le rôle du Danube en tant que voie navigable majeure pour le transport dans la macrorégion du Danube; ***signale que le potentiel de la région pour le transport fluvial doit être davantage exploité et, dès lors,*** invite les États riverains à garantir la navigabilité sans interruption sur le fleuve et à appliquer leur plan directeur relatif à la réhabilitation et à l'entretien du chenal, approuvé en 2014;

Or. en

Amendement 171
Andor Deli

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. met en avant le rôle du Danube en tant que voie navigable majeure pour le transport dans la macrorégion du Danube; invite les États riverains à garantir la navigabilité sans interruption sur le fleuve et à appliquer leur plan directeur relatif à la réhabilitation et à l'entretien du chenal, approuvé en 2014;

Amendement

21. met en avant le rôle du Danube en tant que voie navigable majeure pour le transport dans la macrorégion du Danube; invite les États riverains à garantir la navigabilité sans interruption sur le fleuve et à appliquer leur plan directeur relatif à la réhabilitation et à l'entretien du chenal, approuvé en 2014, ***tout en tenant compte des aspects environnementaux;***

Or. en

Amendement 172

Maria Grapini, Hugues Bayet, José Blanco López, István Ujhelyi, Isabella De Monte, Christine Revault D'Allonnes Bonnefoy, Karoline Graswander-Hainz

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. met en avant le rôle du Danube en tant que voie navigable majeure pour le transport dans la macrorégion du Danube; invite les États riverains à garantir la navigabilité sans interruption sur le fleuve et à appliquer leur plan directeur relatif à la réhabilitation et à l'entretien du chenal, approuvé en 2014;

Amendement

21. met en avant le rôle du Danube en tant que voie navigable majeure pour le transport dans la macrorégion du Danube; invite les États riverains à garantir la navigabilité sans interruption sur le fleuve et à appliquer leur plan directeur relatif à la réhabilitation et à l'entretien du chenal, approuvé en 2014, ***ce qui contribuera à la création d'emplois et au développement des PME;***

Or. en

Amendement 173

Pavel Telička, Martina Dlabajová, Jozo Radoš, Gesine Meissner

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. encourage les États membres à intensifier leurs efforts visant à **restaurer** et à **maintenir** une navigabilité de classe IV sur les autres voies de navigation intérieure, notamment sur les sections de rivière du réseau central RTE-T;

Amendement

22. encourage les États membres à intensifier leurs efforts visant à **améliorer** et à **obtenir** une navigabilité de classe IV sur les autres voies de navigation intérieure, notamment sur les sections de rivière du réseau central RTE-T; **souligne qu'une amélioration considérable de l'Elbe est nécessaire pour permettre sa pleine navigabilité, ce qui est essentiel pour le corridor oriental-Méditerranée orientale;**

Or. en

Amendement 174
Olga Sehnalová

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. encourage les États membres à intensifier leurs efforts visant à restaurer et à **maintenir** une navigabilité de classe IV sur les autres voies de navigation intérieure, notamment sur les sections de rivière du réseau central RTE-T;

Amendement

22. encourage les États membres à intensifier leurs efforts visant à restaurer et à **améliorer** une navigabilité de classe IV sur les autres voies de navigation intérieure, notamment sur les sections de rivière du réseau central RTE-T;

Or. cs

Amendement 175
Kosma Zlotowski

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

22 bis. souligne l'importance particulière des voies navigables E40 et E70 pour une meilleure intégration des États d'Europe centrale et orientale aux voies navigables

Amendement

intérieures européennes; souligne que la création de liaisons multimodales efficaces entre ces voies navigables et l'axe du réseau de base du RTE-T Baltique - Adriatique augmenterait sensiblement le potentiel d'investissement des régions de l'Est de l'Union;

Or. pl

Amendement 176

Merja Kyllönen, Kateřina Konečná

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. souligne la possibilité de rendre le fret vers les ports de la mer Baltique et de la mer Noire plus attractif en appliquant le principe des "autoroutes de la mer"; insiste sur l'importance de développer les capacités *dans le secteur de l'énergie* et de garantir des liaisons ferroviaires efficaces avec les arrière-pays portuaires;

Amendement

23. souligne la possibilité de rendre le fret vers les ports de la mer Baltique et de la mer Noire plus attractif en appliquant le principe des "autoroutes de la mer"; insiste sur l'importance de développer les capacités *des carburants durables pour le transport de marchandises* et de garantir des liaisons ferroviaires efficaces avec les arrière-pays portuaires;

Or. en

<Amend>**Amendement**

<NumAm>**177**</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>**Ivan Jakovčić, Jozo Radoš**</Members>

</RepeatBlock-By>

<DocAmend>**Proposition de résolution**</DocAmend>

<Article>**Paragraphe 23**</Article>

Proposition de résolution

23. souligne la possibilité de rendre le fret vers les ports de la mer Baltique *et* de la mer Noire plus attractif en appliquant le principe des "autoroutes de la mer"; insiste sur l'importance de développer les capacités dans le secteur de l'énergie et de garantir des liaisons ferroviaires efficaces

Amendement

23. souligne la possibilité de rendre le fret vers les ports de la mer Baltique, de la mer Noire *et de la mer Adriatique* plus attractif en appliquant le principe des "autoroutes de la mer"; insiste sur l'importance de développer les capacités dans le secteur de l'énergie et de garantir

avec les arrière-pays portuaires;

des liaisons ferroviaires efficaces avec les arrière-pays portuaires;

Or. <Original>{HR}hr</Original>

</Amend>Amendement 178

Christine Revault D'Allonnes Bonnefoy, Miltiadis Kyrkos, Karoline Graswander-Hainz, Maria Grapini, István Ujhelyi, Inés Ayala Sender, Hugues Bayet

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. souligne la possibilité de rendre le fret vers les ports de la mer Baltique et de la mer Noire plus attractif en appliquant le principe des "autoroutes de la mer"; insiste sur l'importance de développer les capacités dans le secteur de l'énergie et de garantir des liaisons ferroviaires efficaces avec les arrière-pays portuaires;

Amendement

23. souligne la possibilité de rendre le fret vers les ports de la mer Baltique, **de la mer Adriatique** et de la mer Noire plus attractif en appliquant le principe des "autoroutes de la mer"; insiste sur l'importance de développer les capacités dans le secteur de l'énergie et de garantir des liaisons ferroviaires efficaces avec les arrière-pays portuaires;

Or. en

Amendement 179

Notis Marias

Proposition de résolution

Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. précise que le développement de ports en mer Baltique et en mer Noire ne doit pas être entravé par d'autres infrastructures sous-marines; **est préoccupé par le fait que la poursuite de projets comme le Nord Stream puisse affaiblir et bloquer les investissements dans la région;** insiste sur le fait que toute conduite sous-marine doit respecter les exigences de tirant d'eau à l'entrée des ports;

Amendement

24. précise que le développement de ports en mer Baltique et en mer Noire ne doit pas être entravé par d'autres infrastructures sous-marines; insiste sur le fait que toute conduite sous-marine doit respecter les exigences de tirant d'eau à l'entrée des ports;

Or. el

Amendement 180

Andor Deli

Proposition de résolution

Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. précise que le développement de ports en mer Baltique et en mer Noire ne doit pas être entravé par d'autres infrastructures sous-marines; est préoccupé par le fait que la poursuite de projets comme le Nord Stream puisse affaiblir et bloquer les investissements dans la région; insiste sur le fait que toute conduite sous-marine doit respecter les exigences de tirant d'eau à l'entrée des ports;

Amendement

24. précise que le développement ***durable*** de ports en mer Baltique et en mer Noire ne doit pas être entravé par d'autres infrastructures sous-marines; est préoccupé par le fait que la poursuite de projets comme le Nord Stream puisse affaiblir et bloquer les investissements dans la région; insiste sur le fait que toute conduite sous-marine doit respecter les exigences de tirant d'eau à l'entrée des ports;

Or. en

Amendement 181

Christine Revault D'Allonnes Bonnefoy, Karoline Graswander-Hainz, Maria Grapini, Inés Ayala Sender, István Ujhelyi, Miltiadis Kyrkos, Hugues Bayet

Proposition de résolution

Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. précise que le développement de ports en mer Baltique et en mer Noire ne doit pas être entravé par d'autres infrastructures sous-marines; est préoccupé par le fait que la poursuite de projets comme le Nord Stream puisse affaiblir et bloquer les investissements dans la région; insiste sur le fait que toute conduite sous-marine doit respecter les exigences de tirant d'eau à l'entrée des ports;

Amendement

24. précise que le développement de ports en mer Baltique, ***en mer Adriatique*** et en mer Noire ne doit pas être entravé par d'autres infrastructures sous-marines; est préoccupé par le fait que la poursuite de projets comme le Nord Stream puisse affaiblir et bloquer les investissements dans la région; insiste sur le fait que toute conduite sous-marine doit respecter les exigences de tirant d'eau à l'entrée des ports;

Or. en

Amendement 182
Notis Marias

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. estime que les ports maritimes et les aéroports favorisent davantage le développement économique des régions centrale et orientale de l'Union s'il s'agit de plaques tournantes dans un système de transport multimodal intégré;

Amendement

25. estime que les ports maritimes et les aéroports favorisent davantage le développement économique des régions centrale et orientale de l'Union s'il s'agit de plaques tournantes dans un système de transport multimodal intégré; ***exprime sa vive inquiétude face à la privatisation de ces infrastructures et à la disparition de leur caractère public;***

Or. el

Amendement 183
Davor Škrlec

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. estime que les ports maritimes et les aéroports favorisent davantage le développement économique des régions centrale et orientale de l'Union s'il s'agit de plaques tournantes dans un système de transport multimodal intégré;

Amendement

25. estime que les ports maritimes et les aéroports favorisent davantage le développement économique des régions centrale et orientale de l'Union s'il s'agit de plaques tournantes dans un système de transport multimodal intégré, ***interconnecté avec des infrastructures ferroviaires performantes;***

Or. en

Amendement 184
Claudia Tapardel

Proposition de résolution
Paragraphe 25 – point 1 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

(1) propose de développer un réseau d'aéroports au niveau régional, afin d'assurer une meilleure connectivité à l'intérieur des États membres et entre eux;

Or. en

Amendement 185

Kosma Zlotowski

Proposition de résolution

Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

25 bis. voit dans les petits et moyens aéroports un fort potentiel pour améliorer l'accessibilité des transport en Europe centrale et orientale, notamment pour les personnes en voyage professionnel ou touristique; rappelle qu'au cours des dernières années, dans la région de l'Europe centrale et orientale, de nombreux aéroports régionaux sont apparus et ont été modernisés, dont le potentiel n'est pas pleinement exploité en raison de l'absence de maillage correct entre ces aéroports et les principales voies de transport; souligne la nécessité d'exploiter de manière plus efficace ces aéroports en construisant de nouvelles routes et voies ferrées;

Or. pl

Amendement 186

Jozo Radoš, Ivan Jakovčić

Proposition de résolution

Paragraphe 25 bis (nouveau)

25 bis. souligne que les ports situés dans le nord de la mer Adriatique doivent renforcer leur coopération, à travers une coordination régionale, en vue de promouvoir de manière conjointe les flux de transport pour le commerce maritime dans le nord de la mer Adriatique et d'intégrer pleinement les ports italiens avec les ports slovènes (Koper) et croates (Rijeka); à cet égard, demande à la Commission d'inclure le port de Rijeka dans le corridor Baltique-Adriatique pour permettre la connexion complète des ports de la mer du Nord avec l'Europe centrale et la mer Baltique;

Or. en

Amendement 187

Davor Škrlec

Proposition de résolution

Paragraphe 26

26. reconnaît les rôles variés que jouent les **aéroports régionaux** et **locaux** pour développer les régions d'Europe centrale et orientale ainsi que pour faciliter les échanges, y compris la mobilité et l'accès touristique; soutient qu'il faut, avant toute construction de nouvelles installations, évaluer dûment la demande de trafic et les possibilités, et que l'utilisation de fonds de l'Union doit être strictement réservée aux projets viables d'un point de vue économique;

26. reconnaît les rôles variés que jouent les **infrastructures intermodales accessibles régionales** et **locales** pour développer les régions d'Europe centrale et orientale ainsi que pour faciliter les échanges, y compris la mobilité et l'accès touristique **sans entraves pour les personnes handicapées et les personnes à mobilité réduite**; soutient qu'il faut, avant toute construction de nouvelles installations, évaluer dûment la demande de trafic et les possibilités **ainsi que les effets sur l'environnement**, et que l'utilisation de fonds de l'Union doit être strictement réservée aux projets viables d'un point de vue économique, **environnemental et social**;

Or. en

Amendement 188
Andor Deli

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. reconnaît les rôles variés que jouent les aéroports régionaux et locaux pour développer les régions d'Europe centrale et orientale ainsi que pour faciliter les échanges, y compris la mobilité et l'accès touristique; soutient qu'il faut, avant toute construction de nouvelles installations, évaluer dûment la demande de trafic et les possibilités, et que l'utilisation de fonds de l'Union doit être strictement réservée aux projets viables d'un point de vue économique;

Amendement

26. reconnaît les rôles variés que jouent les aéroports régionaux et locaux pour développer les régions d'Europe centrale et orientale ainsi que pour faciliter **la croissance économique**, les échanges, **la compétitivité**, y compris la mobilité et l'accès touristique; soutient qu'il faut, avant toute construction de nouvelles installations, évaluer dûment la demande de trafic et les possibilités, et que l'utilisation de fonds de l'Union doit être strictement réservée aux projets viables d'un point de vue économique **et durables**;

Or. en

Amendement 189
Daniel Buda, Marian-Jean Marinescu

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. reconnaît les rôles variés que jouent les aéroports régionaux et locaux pour développer les régions d'Europe centrale et orientale ainsi que pour faciliter les échanges, y compris la mobilité et l'accès touristique; soutient qu'il faut, avant toute construction de nouvelles installations, évaluer dûment la demande de trafic et les possibilités, et que l'utilisation de fonds de l'Union doit être strictement réservée aux projets viables d'un point de vue économique;

Amendement

26. reconnaît les rôles variés que jouent les aéroports régionaux et locaux pour développer les régions d'Europe centrale et orientale ainsi que pour faciliter les échanges, y compris la mobilité et l'accès touristique; **souligne la contribution des aéroports régionaux à la croissance de l'attractivité des régions et insiste sur la nécessité de soutenir financièrement le développement des capacités existantes**; soutient qu'il faut, avant toute construction de nouvelles installations, évaluer dûment la demande de trafic et les possibilités, et

que l'utilisation de fonds de l'Union doit être strictement réservée aux projets viables d'un point de vue économique;

Or. ro

Amendement 190

Maria Grapini, Hugues Bayet, José Blanco López, István Ujhelyi, Isabella De Monte

Proposition de résolution

Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. reconnaît les rôles variés que jouent les aéroports régionaux et locaux pour développer les régions d'Europe centrale et orientale ainsi que pour faciliter les échanges, y compris la mobilité et l'accès touristique; soutient qu'il faut, avant toute construction de nouvelles installations, évaluer dûment la demande de trafic et les possibilités, et que l'utilisation de fonds de l'Union doit être strictement réservée aux projets viables d'un point de vue économique;

Amendement

26. reconnaît les rôles variés que jouent les aéroports régionaux et locaux pour développer les régions d'Europe centrale et orientale ainsi que pour faciliter les échanges, y compris la mobilité et l'accès touristique; soutient qu'il faut, avant toute construction de nouvelles installations, évaluer dûment la demande de trafic et les possibilités, et que l'utilisation de fonds de l'Union doit être strictement réservée aux projets viables d'un point de vue économique; ***estime qu'il est nécessaire d'établir davantage de liaisons aériennes entre les villes européennes;***

Or. en

Amendement 191

Isabella De Monte

Proposition de résolution

Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. reconnaît les rôles variés que jouent les aéroports régionaux et locaux pour développer les régions d'Europe centrale et orientale ainsi que pour faciliter les échanges, y compris la mobilité ***et*** l'accès touristique; soutient qu'il faut, avant toute construction de nouvelles installations,

Amendement

26. reconnaît les rôles variés que jouent les aéroports régionaux et locaux pour développer les régions d'Europe centrale et orientale ainsi que pour faciliter les échanges, y compris la mobilité, ***tout comme leur importance pour*** l'accès touristique; soutient qu'il faut, avant toute

évaluer dûment la demande de trafic et les possibilités, et que l'utilisation de fonds de l'Union doit être strictement réservée aux projets viables d'un point de vue économique;

construction de nouvelles installations, évaluer dûment la demande de trafic et les possibilités, et que l'utilisation de fonds de l'Union doit être strictement réservée aux projets viables d'un point de vue économique;

Or. it

Amendement 192
Tomasz Piotr Poręba, Kosma Złotowski

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

26 bis. souligne que la région d'Europe centrale et orientale se caractérise par un nombre plus faible de liaisons aériennes et leur qualité moindre par rapport à celles de la partie occidentale de l'Union; souligne que ces lacunes en matière de connectivité ont été mises au jour par une analyse indépendante réalisée à la demande de la Commission européenne;

Or. en

Amendement 193
Tomasz Piotr Poręba, Kosma Złotowski

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

26 ter. rappelle que la Commission européenne a mis au jour la question des lacunes en matière de connectivité dans la récente stratégie de l'aviation pour l'Europe; toutefois, étant donné que le potentiel des solutions proposées est limité, encourage la Commission européenne à surveiller la connectivité aérienne dans l'Union, en particulier

dans la région d'Europe centrale et orientale, et à élaborer de nouvelles propositions visant à combler les lacunes dans l'accès aux services de transport aérien;

Or. en

Amendement 194
Davor Škrlec

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution

Amendement

27. estime que les liaisons aériennes à l'intérieur de cette partie de l'Union européenne doivent être développées; juge préoccupant que, si les infrastructures aéroportuaires de la région sont sans cesse modernisées, l'immense majorité des nouveaux vols sont à destination de l'ouest;

supprimé

Or. en

Amendement 195
Roberts Zile

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution

Amendement

27. estime que les liaisons aériennes à l'intérieur de cette partie de l'Union européenne doivent être développées; juge préoccupant que, si les infrastructures aéroportuaires de la région sont sans cesse modernisées, l'immense majorité des nouveaux vols sont à destination de l'ouest;

27. estime que les liaisons aériennes à l'intérieur de cette partie de l'Union européenne doivent être développées; reconnaît que la connectivité de l'EU-13 est 7,5 fois inférieure à celle de l'EU-15[1]; juge préoccupant que, si les infrastructures aéroportuaires de la région sont sans cesse modernisées, l'immense majorité des nouveaux vols sont à destination de l'ouest; invite la

Commission à analyser si la législation pertinente convient à l'usage prévu et, le cas échéant, à proposer de nouvelles initiatives visant à garantir une connectivité suffisante entre les régions périphériques et le centre de l'Europe;

[1] SWD(2015)261 Document de travail des services de la Commission accompagnant la communication de la Commission intitulée "Une stratégie de l'aviation pour l'Europe".

Or. en

Amendement 196
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

27 bis. estime que le rôle des aéroports régionaux va s'accroître s'ils disposent d'infrastructures modernes et d'un maillage (avant tout ferroviaire) bien relié à la région et au pays, permettant un accès rapide à l'aéroport depuis différents points des villes voisines;

Or. pl

Amendement 197
Andor Deli

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

27 bis. souligne l'importance du développement d'aéroports régionaux et locaux existants et nouveaux qui contribuent à la croissance économique, y compris dans le secteur du tourisme, dans les régions sous-développées et isolées, et

ce en renforçant l'accessibilité et le maillage, afin de rendre ces régions plus attrayantes pour les investissements et plus compétitives, ce qui accélérera le développement socio-économique;

Or. en

Amendement 198

Maria Grapini, Hugues Bayet, José Blanco López, István Ujhelyi, Karoline Graswander-Hainz

Proposition de résolution

Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

27 bis. demande à la Commission d'examiner la connectivité aérienne entre les États membres et au sein des États membres et de prendre des mesures visant à améliorer les services de transport aérien au niveau de la qualité des services pour les consommateurs;

Or. en